

U
de

Faculté des sciences infirmières
Annuaire général 2013-2014

Université 
de Montréal

Tiré à part - 1er cycle

www.etudes.umontreal.ca

Faculté des sciences infirmières

INTRODUCTION

Créée en 1962, la Faculté des sciences infirmières (FSI) s'est taillé une place de choix en matière de formation supérieure et de recherche en sciences infirmières dans la francophonie internationale. Elle est parmi l'une des seules du monde francophone à offrir à la fois un programme de baccalauréat, de maîtrise et de doctorat en sciences infirmières, ce dernier conjointement avec l'Université McGill.

Compte tenu de sa position stratégique aux niveaux national et international, la Faculté a pour mission de développer et de transmettre les connaissances de la discipline infirmière tout en assurant une interaction dynamique et critique entre la pratique professionnelle et les fondements scientifiques de la discipline. La Faculté joue un rôle déterminant pour la santé des populations. Elle assure le renouvellement des pratiques de soins et un leadership dans l'orientation des politiques de santé. Elle contribue à la formation de professionnels capables d'innovation et de créativité dans le développement du soin, en tenant compte des besoins de la société en matière de santé. En raison de sa discipline professionnelle, la Faculté offre des enseignements qui permettent l'intégration de la théorie, de la pratique et de la recherche.

COORDONNÉES GÉNÉRALES DE LA FACULTÉ

Pavillon Marguerite-d'Youville Bureau Tél. : (514)
2032 343-6437

DIRECTION

Doyenne : Francine Girard

Vice-doyenne aux études de 1^{er} cycle et à la formation continue : Johanne Goudreau

Vice-doyenne aux études supérieures et à la recherche : Chantal Cara

Vice-doyenne à la recherche et au développement à l'international : Hélène Lefebvre

Secrétaire de Faculté : Claire Chapados

Directrice des services administratifs : Sharon Harvie

Adjointe à la doyenne : Marie Routhier

Adjointe à la vice-doyenne aux études de 1^{er} cycle et à la formation continue : Catherine Sarrazin

Adjointe à la vice-doyenne aux études supérieures : Suzanne Pinel

Responsable des programmes courts et de la formation continue : Jocelyne Labarre

Responsable des programmes de baccalauréat : Julie Ménard

Responsable de programmes de baccalauréat (campus Laval) : Camille Sasseville

Conseillère en développement de programme : Johanne Charland

Responsable du secteur clinique : Jocelyne Courchesne

Responsable des laboratoires d'enseignement : Haj Mohammed Abbad

Coordonnatrices des stages : Nicole Champagne, Sylvie Champagne, Dominique St-Jean, Hélène Gauthier, Isabelle Guay

FRAIS FACULTAIRES

Frais de gestion d'évaluation différée : 25 \$

Frais de révision des notes : 20 \$

Frais de laboratoire d'habiletés cliniques :

- 10 \$ pour chacun des cours SOI 1901, 1911, 2901, 2911, 3606, 3901
- 15 \$ pour chacun des cours SOI 1007, 1605, 2602, 2614, 2603, 3231
- 50 \$ pour chacun des cours SOI 1615, 1603
- 100 \$ pour chacun des cours SOI 1625, 2609.

FRAIS DE COTISATION DES ASSOCIATIONS

ÉTUDIANTES

www.etudes.umontreal.ca/payer-etudes/frais.html

Des frais de 20 \$ par année sont imposés. Ceux-ci sont sujets à changement sans avis préalable.

PERSONNEL ENSEIGNANT

Professeures titulaires

Chantal Cara, M. Sc. sc. infirmières (Montréal), Ph. D. Nursing (Colorado)

Claire Chapados, M. Sc. sc. infirmières (Montréal), Ph. D. éducation (Laval)

Sylvie Cossette, Ph. D. sc. infirmières (McGill)

José Côté, M. Sc. sc. infirmières (Montréal), Ph. D. (McGill)

Danielle D'Amour, M. Sc. sc. infirmières, Ph. D. santé publique (Montréal)

Francine Ducharme, M. Sc. sc. infirmières (Montréal), Ph. D. (McGill)

Fabie Duhamel, M.N., Ph. D. Educational Psychology-Counseling (Calgary)

Louise Gagnon, M. Sc. sc. infirmières, Ph. D. sciences cliniques (Montréal)

Hélène Lefebvre, M. Éd., Ph. D. éducation (Montréal)

Annette Leibing, Ph. D. anthropologie médicale (Hambourg)

Jacinthe Pepin, M. Sc. sc. infirmières (Montréal), Ph. D. Nursing (Rochester, N.Y.)

Lucie Richard, M. Sc. psychologie (Laval), Ph. D. santé communautaire (Montréal)

Bilkis Vissandjée, M. Sc. sc. infirmières (Montréal), Ph. D. Public Health (Michigan)

Professeurs agrégés

Marie Alderson, Ph. D. sc. infirmières (Montréal)

Jean-Pierre Bonin, M. Sc. sc. infirmières, Ph. D. santé publique (Montréal)

Chantal Caux, M.A. didactique (Laval), Ph. D. santé publique (Montréal)

Damien Contandriopoulos, M. Sc. anthropologie, Ph. D. santé publique (Montréal)

Carl-Ardy Dubois, M. Sc. administration de la santé, Ph. D. santé publique (Montréal)

Sylvie Gendron, Ph. D. santé publique (Montréal)

Francine Girard, M. Sc. Nursing, Ph. D. Nursing, (Calgary)

Johanne Goudreau, M. Sc. sc. infirmières, Ph. D. santé publique (Montréal)

Caroline Larue, M. Éd. éducation, Ph. D. psychopédagogie (Montréal)

Alain Legault, M.A. gérontologie (Sherbrooke), Ph. D. sc. infirmières (Montréal)

Sylvie Le May, M. Sc. sc. infirmières, Ph. D. sciences cliniques (Montréal)

Professeures adjointes

Marilyn Aïta, M. Sc. sc. infirmières (Montréal), Ph. D. sc. infirmières (McGill)

Laurence Bernard, M. Sc. sc. infirmières, Ph. D. sc. infirmières (Montréal)

Anne Bourbonnais, M. Sc. sc. infirmières (Montréal et McGill), Ph. D. sc. infirmières (Montréal)

Isabelle Brault, M. Sc. administration de la santé, Ph. D. santé publique (Montréal)

Véronique Dubé, M. Sc. sc. infirmières (Laval), Ph. D. sc. infirmières (Montréal)

Marjolaine Héon, M. Sc. sc. infirmières, Ph. D. sc. infirmières (Montréal)

Kelley Kilpatrick, M. Sc. sc. infirmières, Ph. D. sc. infirmières (McGill)

Marie-Josée Levert, Ph. D. psychologie (UQAM)

Denise Malo, M. Sc. sc. infirmières, Ph. D. sc. infirmières (Montréal)

Géraldine Martorella, M. Sc. sc. infirmières, Ph. D. sc. infirmières (Montréal)

García Pilar Ramirez, M. Sc. sc. infirmières (Montréal), Ph. D. sc. infirmières (Montréal et McGill)

Professeures adjointes de formation pratique

Louise Andrée Brien, M. Sc. sc. infirmières (Montréal)

Louise Francoeur, M. Sc. sc. infirmières (Montréal)

Anne-Marie Martinez, M. Sc. sc. infirmières (Montréal)

Chargés d'enseignement

Amélie Blanchet Garneau, M. Sc. santé communautaire (Laval), Ph. D. (cand.) sc. infirmières, (Montréal)

Louise Boyer, M. Éd. andragogie (Montréal), Ph. D. (cand.) éducation, (Sherbrooke)

Arnaud Duhoux, M. Sc. santé communautaire, Ph. D. santé publique (cand.) (Montréal)

Christine Genest, M. Sc. sc. infirmières, Ph. D. sc. infirmières, (Montréal)

Professeure invitée

Lucie Surprenant, M. Éd. (Montréal)

Professeurs associés

Line Beaudet, M. Sc. sc. infirmières, Ph. D. sc. infirmières (Montréal)

Sean Clarke, M. Sc. sc. infirmières, Ph. D. sc. infirmières (McGill)

Michèle Deschamps, M. Sc. sc. infirmières (McGill), Ph. D. santé publique (Montréal)

Sylvie Dubois, M.B.A., M. Éd. (Montréal), Ph. D. sc. infirmières (McGill)

Francine Gratton, M. Sc. sc. infirmières (Montréal), Ph. D. sociologie (UQAM)

Raymond Grenier, M. Sc. sc. infirmières (Montréal), Ph. D. sc. de l'éducation (Laval)

Ariella Lang, M. Sc. sc. infirmières (McGill), Ph. D. sc. infirmières (Montréal)

Cécile Michaud, M. Sc. communications, Ph. D. sc. infirmières (Montréal)

Michel Perreault, Ph. D. sociologie (Montréal)

Monique Rothan-Tondeur, Ph. D. santé publique (Paris 7)

Odette Roy, M. Sc. sc. infirmières, Ph. D. sc. de l'éducation (Montréal)

Jocelyne St-Arnaud, Ph. D. philosophie (Montréal)

Professeures émérites

Evelyn Adam, Fabienne Fortin, Céline Goulet, Suzanne Kérouac, Louise Lévesque, Diane Pelchat, Nicole Ricard, Marie-Élisabeth Taggart, Marie-France Thibaut

Programme 1-630-1-1

Version 01

B. Sc. spécialisé en sciences infirmières, formation initiale

Offert à l'automne au campus principal de Montréal
Offert à l'automne et à l'hiver au campus Laval

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à des cours totalisant 35 crédits en 1^{re} année, 36 en 2^e année et 32 ou 33 crédits en 3^e année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

À l'automne, l'étudiant s'inscrit au bloc A de l'un des segments 01, 02 et 03 et à l'hiver, il s'inscrit au bloc B des mêmes segments. L'inscription au segment 70 ou au segment 71 se fait au trimestre d'hiver de la 3^e année.

Les cours « Expériences » et « Pratique de soins » visant l'atteinte de compétences dans chacun des domaines de la pratique infirmière doivent être suivis de façon concomitante, selon l'horaire défini par la Faculté.

N.B. : Certains cours des blocs B se poursuivent durant 4 ou 5 semaines au trimestre d'été.

L'étudiant qui est ou a été en probation au cours de son programme doit obligatoirement suivre l'unité d'apprentissage SOI 2609-2723 avant l'unité SOI 3606-3706.

Cheminement honor

Pour s'inscrire au cheminement honor, l'étudiant doit avoir une moyenne cumulative d'au moins 4,0 et avoir reçu l'approbation du comité des études supérieures.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau – Maîtrise du français écrit

Compte tenu de l'importance accordée à la communication écrite, pour être autorisé à poursuivre ses études, l'étudiant doit avoir démontré sa maîtrise du français écrit. Pour ce :

- tout étudiant inscrit à un programme de baccalauréat doit réussir le TFLM ou, en cas d'échec à ce test, réussir le ou les cours de français prescrits par la Faculté et ce, dans l'année suivant son admission au programme;
- l'étudiant qui a subi le Test de connaissance du français (TCF) doit réussir le Test de français Laval-Montréal (TFLM) ou réussir le ou les cours de français prescrits par la Faculté suivant le résultat obtenu au TCF, et ce, dans l'année suivant son admission au programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.7b Procédure de reconnaissance de crédit – approbation

Une reconnaissance de crédits ne peut être accordée pour un cours réussi plus de huit ans auparavant.

Art. 9.2c Évaluation sous forme d'observation

Le comportement et les attitudes de l'étudiant sont évalués à l'occasion des cours de « Pratique de soins » (stages), à chaque année conformément aux exigences de formation additionnelles indiquées par la Faculté. Ils sont également évalués dans d'autres cours conformément aux modalités d'évaluation inscrites au plan de cours.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne annuelle détermine le cheminement dans le programme.

Art. 12.1 Réussite ou échec à un cours

L'évaluation des stages à la FSI comprend l'évaluation en stage ainsi qu'une ou plusieurs autres modalités. La réussite aux différentes modalités d'évaluation est obligatoire à la réussite du stage. L'évaluation en stage est notée selon les mentions « suc-

cès » ou « échec ». Les autres modalités sont évaluées selon le système littéral en vigueur à la FSI.

Art. 13.4c Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

L'évaluation des stages à la FSI comprend l'évaluation en stage ainsi qu'une ou plusieurs autres modalités. Si l'échec à un cours de « Pratique de soins » est encouru en raison d'un échec à la modalité « évaluation en stage », la modalité de reprise retenue est la reprise du cours de « Pratique de soins » dès qu'il est offert ainsi que le cours théorique « Expériences » concomitant, et ce même si ce dernier cours a été réussi.

Si l'échec à un cours de « Pratique de soins » est encouru en raison d'un échec à une ou à des modalités autres que l'évaluation en stage, la modalité de reprise retenue sera un travail de reprise. Advenant le cas où l'étudiant échoue cette modalité de reprise, il devra reprendre le cours de « Pratique de soins » dès qu'il sera offert ainsi que le cours théorique « Expériences » concomitant, et ce même si ce dernier cours a été réussi.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par année prévaut dans le programme.

Art. 14.3 Probation

L'étudiant dont la moyenne annuelle est d'au moins 2,0, mais qui a échoué à 2 cours ou plus dans la même année ou à un ou des cours du programme totalisant 9 crédits est mis en probation.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Objectifs

L'objectif premier du programme de baccalauréat en sciences infirmières est de former des infirmières cliniciennes généralistes capables de concevoir et de dispenser des soins dans divers milieux de pratiques. Il vise une formation universitaire générale en proposant aux étudiantes d'acquérir des connaissances et de développer des attitudes professionnelles et des habiletés intellectuelles et cliniques. Il offre une formation fondamentale portant non seulement sur les savoirs infirmiers mais également ouverte aux disciplines connexes touchant les sciences humaines, sociales, biologiques et les arts. Le programme de baccalauréat ouvre aussi à la poursuite des études de maîtrise et de doctorat. Les étudiantes y sont encouragées à développer, sans cesse, leur rigueur intellectuelle et la qualité de leur raisonnement scientifique.

Destinataires

Ce programme est destiné aux titulaires du Diplôme d'études collégiales en sciences de la nature ou d'un diplôme équivalent.

Structure du programme

Le programme comprend 103 ou 104 crédits selon l'orientation, 91 crédits constituent un tronc commun formé des segments 01, 02 et 03. Onze crédits sont attribués à l'orientation clinique constituée du segment 70. Douze crédits sont attribués à l'orientation Honor constituée du segment 71.

Segment 01 Commun aux deux orientations

Bloc 01 A	obligatoire		15 cr.
+ SOI 1605	5 A 1 js	Personne et santé	
+ SOI 1615	5 A 1 js	Expériences de maladie chronique 1	
+ SOI 1702	2 A 1 js	Pratique de soins – maladie chronique 1	
SOI 1802	2 A 1 js	Initiation aux sciences infirmières	
SOI 1901	1 A 1 js	Intégration des apprentissages 1	

Bloc 01 B	obligatoire		20 cr.
CSS 1900	1 AHE 1 j	Collaboration en sciences de la santé 1	
+ SOI 1603	3 H 1 js	Expériences de maladie chronique 2	
+ SOI 1625	5 H 1 js	Expériences relatives à la chirurgie	
+ SOI 1705	5 H 1 js	Pratique de soins – chirurgie	
+ SOI 1712	2 H 1 js	Pratique de soins – maladie chronique 2	
+ SOI 1803	3 H 1 js	Discipline infirmière et profession 1	
+ SOI 1911	1 E 1 js	Intégration des apprentissages 2	

Segment 02 Commun aux deux orientations

Bloc 02 A	obligatoire		15 cr.
+ SOI 2602	2 A 1 js	Expériences de santé en périnatalité	
+ SOI 2604	4 A 1 js	Expériences de santé mentale	
+ SOI 2703	3 A 1 js	Pratique de soins – périnatalité	

+ SOI 2713	3 A 1 js	Pratique de soins – santé mentale
+ SOI 2802	2 A 1 js	Discipline infirmière et profession 2
SOI 2901	1 A 1 js	Intégration des apprentissages 3

<i>Bloc 02 B obligatoire</i>		21 cr.
CSS 2900	1 AHE 1 j	Collaboration en sciences de la santé 2
+ SOI 2609	9 AH 1 js	Situations critiques de santé
+ SOI 2613	3 H 1 js	Famille et santé
+ SOI 2614	4 HE 1 js	Expériences de fin de vie
+ SOI 2723	3 AH 1 js	Pratique de soins – situations critiques
+ SOI 2911	1 E 1 js	Intégration des apprentissages 4

Segment 03 Commun aux deux orientations

<i>Bloc 03 A obligatoire</i>		13 cr.
+ SOI 3606	6 AH 1 js	Communauté et santé
+ SOI 3706	6 AH 1 js	Pratique de soins – santé communautaire
SOI 3901	1 A 1 js	Intégration des apprentissages 5

<i>Bloc 03 B obligatoire</i>		8 cr.
CSS 3900	1 AHE 1 j	Collaboration en sciences de la santé 3
SOI 3602	2 H 1 js	Expériences de transition dans les soins
+ SOI 3803	3 H 1 js	Leadership et profession infirmière 1
+ SOI 3812	2 E 1 js	Leadership et profession infirmière 2

Segment 70 Propre à l'orientation clinique

<i>Bloc 70 A obligatoire</i>		11 cr.
+ SOI 3505	5 H 1 j	Projet d'intervention infirmière
+ SOI 3716	6 H 1 js	Prat. de soins/ client. spéc.

Segment 71 Propre à l'orientation honor

<i>Bloc 71 A obligatoire</i>		12 cr.
SOI 4706	6 H 1 js	Practicum de recherche
SOI 6102	3 A 1	Recherche et pratique infirmière
SOI 6177	3 H 1	Gestion de projets – nouvelles pratiques

Programme 1-630-1-8

Version 00

B. Sc. spécialisé en sciences infirmières, formation initiale

J

Offert à l'automne au campus principal de Montréal
Offert à l'automne et à l'hiver au campus Laval

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à des cours totalisant 35 crédits en 1^{re} année, 36 en 2^e année et 32 ou 33 crédits en 3^e année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant s'inscrit aux cours en suivant le cheminement suivant :

1^{re} année : cours du segment 01

2^e année : cours du segment 02

3^e année : cours du segment 03

L'inscription au segment 70 ou au segment 71 se fait au dernier trimestre de la 3^e année.

Les cours « Expériences » et « Pratique de soins », visant l'atteinte de compétences dans chacun des domaines de la pratique infirmière doivent être suivis de façon concomitante, selon l'horaire défini par la Faculté.

N.B. : Certains cours offerts au trimestre d'hiver se poursuivent durant 4 ou 5 semaines au trimestre d'été.

L'étudiant qui est ou a été en probation au cours de son programme doit obligatoirement suivre l'unité d'apprentissage SOI 2609-2723 avant l'unité SOI 3606-3706.

Cheminement honor

Pour s'inscrire au cheminement honor, l'étudiant doit avoir une moyenne cumulative d'au moins 4,0 et avoir reçu l'approbation du comité des études supérieures.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau – Maîtrise du français écrit

Compte tenu de l'importance accordée à la communication écrite, pour être autorisé à poursuivre ses études, l'étudiant doit avoir démontré sa maîtrise du français écrit. Pour ce :

- tout étudiant inscrit à un programme de baccalauréat doit réussir le TFLM ou, en cas d'échec à ce test, réussir le ou les cours de français prescrits par la Faculté et ce, dans l'année suivant son admission au programme;
- l'étudiant qui a subi le Test de connaissance du français (TCF), doit réussir le Test de français Laval-Montréal (TFLM) ou réussir le ou les cours de français prescrits par la Faculté suivant le résultat obtenu au TCF, et ce, dans l'année suivant son admission au programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.7b Procédure de reconnaissance de crédit – approbation

Le délai maximal qui peut être écoulé depuis la réussite d'un cours pour qu'il soit reconnu dans une demande de reconnaissance de crédits est généralement de 8 ans.

Art. 9.2c Évaluation sous forme d'observation

Le comportement et les attitudes de l'étudiant sont évalués à l'occasion des cours de « Pratique de soins » (stages), à chaque année conformément aux exigences de formation additionnelles indiquées par la Faculté. Ils sont également évalués dans d'autres cours conformément aux modalités d'évaluation inscrites au plan de cours.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne annuelle détermine le cheminement dans le programme.

Art. 12.1 Réussite ou échec à un cours

L'évaluation des stages à la FSI comprend l'évaluation en stage ainsi qu'une ou plusieurs autres modalités. La réussite aux différentes modalités d'évaluation est obligatoire à la réussite du stage. L'évaluation en stage est notée selon les mentions « succès » ou « échec ». Les autres modalités sont évaluées selon le système littéral en vigueur à la FSI.

Art. 13.4c Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

L'évaluation des stages à la FSI comprend l'évaluation en stage ainsi qu'une ou plusieurs autres modalités. Si l'échec à un cours de « Pratique de soins » est encouru en raison d'un échec à la modalité « évaluation en stage », la modalité de reprise retenue est la reprise du cours de « Pratique de soins » dès qu'il est offert ainsi que le cours théorique « Expériences » concomitant, et ce même si ce dernier cours a été réussi.

Si l'échec à un cours de « Pratique de soins » est encouru en raison d'un échec à une ou à des modalités autres que l'évaluation en stage, la modalité de reprise sera un travail de reprise. Advenant le cas où l'étudiant échoue cette modalité de reprise, il devra reprendre le cours de « Pratique de soins » dès qu'il sera offert ainsi que le cours théorique « Expériences » concomitant, et ce même si ce dernier cours a été réussi.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par année prévaut dans le programme.

Art. 14.3 Probation

L'étudiant dont la moyenne annuelle est d'au moins 2,0, mais qui a échoué à 2 cours ou plus dans la même année ou à un ou des cours du programme totalisant 9 crédits est mis en probation.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Objectifs

L'objectif premier du programme de baccalauréat en sciences infirmières est de former des infirmières cliniciennes généralistes capables de concevoir et de dispenser des soins dans divers milieux de pratiques. Il vise une formation universitaire générale en proposant aux étudiantes d'acquérir des connaissances et de développer des attitudes professionnelles et des habiletés intellectuelles et cliniques. Il offre une formation fondamentale portant non seulement sur les savoirs infirmiers mais également ouverte aux disciplines connexes touchant les sciences humaines, sociales, biologiques et les arts. Le programme de baccalauréat ouvre aussi à la poursuite des études de maîtrise et de doctorat. Les étudiantes y sont encouragées à développer, sans cesse, leur rigueur intellectuelle et la qualité de leur raisonnement scientifique.

Destinataires

Ce programme est destiné aux titulaires du Diplôme d'études collégiales en sciences de la nature ou d'un diplôme équivalent.

Structure du programme

Le programme comprend 103 ou 104 crédits selon l'orientation, 91 crédits constituent un tronc commun formé des segments 01, 02 et 03. Onze crédits sont attribués à l'orientation clinique constituée du segment 70. Douze crédits sont attribués à l'orientation Honor constituée du segment 71.

Segment 01 Commun aux deux orientations

Bloc 01 A	obligatoire	15 cr.
+ SOI 1605	5 A 1 js	Personne et santé
+ SOI 1615	5 A 1 js	Expériences de maladie chronique 1
+ SOI 1702	2 A 1 js	Pratique de soins – maladie chronique 1
SOI 1802	2 A 1 js	Initiation aux sciences infirmières
SOI 1901	1 A 1 js	Intégration des apprentissages 1
Bloc 01 B	obligatoire	20 cr.
CSS 1900	1 AHE 1 j	Collaboration en sciences de la santé 1
+ SOI 1603	3 H 1 js	Expériences de maladie chronique 2
+ SOI 1625	5 H 1 js	Expériences relatives à la chirurgie
+ SOI 1705	5 H 1 js	Pratique de soins – chirurgie
+ SOI 1712	2 H 1 js	Pratique de soins – maladie chronique 2
+ SOI 1803	3 H 1 js	Discipline infirmière et profession 1
+ SOI 1911	1 E 1 js	Intégration des apprentissages 2

Segment 02 Commun aux deux orientations

Bloc 02 A	obligatoire	15 cr.
+ SOI 2602	2 A 1 js	Expériences de santé en périnatalité
+ SOI 2604	4 A 1 js	Expériences de santé mentale
+ SOI 2703	3 A 1 js	Pratique de soins – périnatalité
+ SOI 2713	3 A 1 js	Pratique de soins – santé mentale
+ SOI 2802	2 A 1 js	Discipline infirmière et profession 2
SOI 2901	1 A 1 js	Intégration des apprentissages 3
Bloc 02 B	obligatoire	21 cr.
CSS 2900	1 AHE 1 j	Collaboration en sciences de la santé 2
+ SOI 2609	9 AH 1 js	Situations critiques de santé
+ SOI 2613	3 H 1 js	Famille et santé
+ SOI 2614	4 HE 1 js	Expériences de fin de vie
+ SOI 2723	3 AH 1 js	Pratique de soins – situations critiques
+ SOI 2911	1 E 1 js	Intégration des apprentissages 4

Segment 03 Commun aux deux orientations

Bloc 03 A	obligatoire	13 cr.
+ SOI 3606	6 AH 1 js	Communauté et santé
+ SOI 3706	6 AH 1 js	Pratique de soins – santé communautaire
SOI 3901	1 A 1 js	Intégration des apprentissages 5
Bloc 03 B	obligatoire	8 cr.
CSS 3900	1 AHE 1 j	Collaboration en sciences de la santé 3
SOI 3602	2 H 1 js	Expériences de transition dans les soins
+ SOI 3803	3 H 1 js	Leadership et profession infirmière 1
+ SOI 3812	2 E 1 js	Leadership et profession infirmière 2

Segment 70 Propre à l'orientation clinique

Bloc 70 A	obligatoire	11 cr.
+ SOI 3505	5 H 1 j	Projet d'intervention infirmière
+ SOI 3716	6 H 1 js	Prat. de soins/ client. spéc.

Segment 71 Propre à l'orientation Honor

Bloc 71 A	obligatoire	12 cr.
SOI 4706	6 H 1 js	Practicum de recherche
SOI 6102	3 A 1	Recherche et pratique infirmière
SOI 6177	3 H 1	Gestion de projets – nouvelles pratiques

Programme 1-630-1-2

Version 02

B. Sc. spécialisé en sciences infirmières, DEC-Bacc. J

Cheminements A et B offerts au campus principal de Montréal à l'automne à temps plein

Cheminement A offert au campus Laval à l'automne à temps plein

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement

- À temps plein, l'étudiant du cheminement A (DEC-Bacc.) s'inscrit à des cours totalisant 36 crédits à sa 1^{re} année et 32 ou 33 crédits à sa 2^e année. L'étudiant du cheminement B (infirmier en exercice) s'inscrit à des cours totalisant 22 à 23 crédits la 1^{re} année, 36 en 2^e année et 32 ou 33 crédits en 3^e année. Les cours sont répartis sur les trimestres d'automne et d'hiver.

Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant autorisé à s'inscrire selon un régime particulier.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

ÉTUDIANT INSCRIT À TEMPS PLEIN AU CHEMINEMENT A (DEC-BACC.)

Selon les termes convenus avec le ministère de l'Éducation du Québec dans le cadre de la formation intégrée DEC-Bacc., il est reconnu que l'étudiant a satisfait aux exigences des cours du segment 01 (35 crédits). À l'automne de chacune de ses années d'inscription, l'étudiant s'inscrit au bloc A du segment 02 ou du segment 03 et à l'hiver, au bloc B du même segment. L'inscription aux segments 80 ou 81 se fait au trimestre d'hiver de la dernière année du programme.

ÉTUDIANT INSCRIT À TEMPS PLEIN AU CHEMINEMENT B (INFIRMIER EN EXERCICE)

En 1^{re} année, l'étudiant du cheminement B s'inscrit aux cours du segment 11. Ensuite, à l'automne, il s'inscrit au bloc A du segment 12 ou du segment 13, et à l'hiver, aux blocs B du même segment. L'inscription au segment 90 ou 91 se fait au trimestre d'hiver de la dernière année du programme.

N.B. : Certains cours des blocs B se poursuivent durant 4 ou 5 semaines au trimestre d'été.

Quel que soit le cheminement, les cours « Expériences » et « Pratique de soins », visant l'atteinte de compétences dans chacun des domaines de la pratique infirmière doivent être suivis de façon concomitante, selon l'horaire défini par la Faculté.

L'étudiant qui est ou a été en probation au cours de son programme doit obligatoirement suivre l'unité d'apprentissage SOI 2609-2723 avant l'unité SOI 3606-3706.

Cheminement honor

Pour s'inscrire au cheminement honor, l'étudiant doit avoir une moyenne cumulative d'au moins 4,0 et avoir reçu l'approbation du comité de sélection des candidats à l'orientation honor.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau – Maîtrise du français écrit

Compte tenu de l'importance accordée à la communication écrite, pour être autorisé à poursuivre ses études, l'étudiant doit avoir démontré sa maîtrise du français écrit. Pour ce :

- tout étudiant inscrit à un programme de baccalauréat doit réussir le TFLM ou, en cas d'échec à ce test, réussir le ou les cours de français prescrits par la Faculté et ce, dans l'année suivant son admission au programme;
- l'étudiant qui a subi le Test de connaissance du français (TCF), doit réussir le Test de français Laval-Montréal (TFLM) ou réussir le ou les cours de français prescrits par la Faculté suivant le résultat obtenu au TCF, et ce, dans l'année suivant son admission au programme.

Art. 6.10 Scolarité

- Pour l'étudiant inscrit au cheminement A, la scolarité minimale est de 4 trimestres et la scolarité maximale, de 4 années.
- Pour l'étudiant inscrit au cheminement B, la scolarité minimale est de 6 trimestres et la scolarité maximale de 5 années.

Art.8.7b Procédure de reconnaissance de crédit – approbation

Le délai maximal qui peut être écoulé depuis la réussite d'un cours pour qu'il soit reconnu dans une demande de reconnaissance de crédits est généralement de 8 ans.

Art. 9.2c Évaluation sous forme d'observation

Le comportement et les attitudes de l'étudiant sont évalués à l'occasion des cours de « Pratique de soins » (stages), à chaque année conformément aux exigences de for-

mation additionnelles indiquées par la Faculté. Ils sont également évalués dans d'autres cours conformément aux modalités d'évaluation inscrites au plan de cours.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne annuelle détermine le cheminement dans le programme.

Art. 12.1 Réussite ou échec à un cours

L'évaluation des stages à la FSI comprend l'évaluation en stage ainsi qu'une ou plusieurs autres modalités. La réussite aux différentes modalités d'évaluation est obligatoire à la réussite du stage. L'évaluation en stage est notée selon les mentions « succès » ou « échec ». Les autres modalités sont évaluées selon le système littéral en vigueur à la FSI.

Art. 13.4c Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

L'évaluation des stages à la FSI comprend l'évaluation en stage ainsi qu'une ou plusieurs autres modalités. Si l'échec à un cours de « Pratique de soins » est encouru en raison d'un échec à la modalité « évaluation en stage », la modalité de reprise retenue est la reprise du cours de « Pratique de soins » dès qu'il est offert ainsi que le cours théorique « Expériences » concomitant, et ce même si ce dernier cours a été réussi.

Si l'échec à un cours de « Pratique de soins » est encouru en raison d'un échec à une ou à des modalités autres que l'évaluation en stage, la modalité de reprise retenue sera un travail de reprise. Advenant le cas où l'étudiant échoue cette modalité de reprise, il devra reprendre le cours de « Pratique de soins » dès qu'il sera offert ainsi que le cours théorique « Expériences » concomitant, et ce même si ce dernier cours a été réussi.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par année prévaut dans le programme.

Art. 14.3 Probation

L'étudiant dont la moyenne annuelle est d'au moins 2,0, mais qui a échoué à 2 cours ou plus dans la même année ou à un ou des cours totalisant 9 crédits est mis en probation.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Objectifs

L'objectif premier du programme de baccalauréat en sciences infirmières est de former des infirmières cliniciennes généralistes capables de concevoir et de dispenser des soins dans divers milieux de pratiques. Il vise une formation universitaire générale en proposant aux étudiantes d'acquérir des connaissances et de développer des attitudes professionnelles et des habiletés intellectuelles et cliniques. Il offre une formation fondamentale portant non seulement sur les savoirs infirmiers mais également ouverte aux disciplines connexes touchant les sciences humaines, sociales, biologiques et les arts. Le programme de baccalauréat constitue un accès au titre d'emploi « Infirmière clinicienne ». Le programme de baccalauréat ouvre aussi à la poursuite des études de maîtrise et de doctorat. Les étudiantes y sont encouragées à développer, sans cesse, leur rigueur intellectuelle et la qualité de leur raisonnement scientifique.

Destinataires

Le cheminement A est destiné aux titulaires d'un diplôme d'études collégiales en soins infirmiers – programmes 180 AO et 180 BO et est conforme aux termes de l'entente avec le ministère de l'Éducation du Québec dans le cadre de la formation infirmière intégrée (DEC-Bacc.). Le cheminement B est destiné aux infirmières en exercice, titulaires d'un diplôme d'études collégiales en soins infirmiers – programmes 180 01 et 180 21 ou versions antérieures.

Structure du programme

Le cheminement A comprend 103 ou 104 crédits selon l'orientation. Ces crédits, obligatoires, sont répartis dans les trois segments de tronc commun 01, 02 et 03 (92 crédits) et dans un des deux segments d'orientation 80 ou 81 (11 ou 12 crédits). Le cheminement B comprend 81 ou 82 crédits obligatoires selon l'orientation et 9 à 10 crédits à option. Ces crédits sont répartis dans les trois segments de tronc commun 11, 12 et 13 (79 crédits) et dans un des deux segments d'orientation 90 et 91 (11 ou 12 crédits).

Segment 01 Propre au cheminement A et commun aux orientations 80 et 81

Bloc 01 A	obligatoire		35 cr.
CSS 1900	1 AHE	1 j	Collaboration en sciences de la santé 1
+ SOI 1603	3 H	1 js	Expériences de maladie chronique 2
+ SOI 1615	5 A	1 js	Expériences de maladie chronique 1
+ SOI 1625	5 H	1 js	Expériences relatives à la chirurgie
+ SOI 1702	2 A	1 js	Pratique de soins – maladie chronique 1
+ SOI 1705	5 H	1 js	Pratique de soins – chirurgie
+ SOI 1712	2 H	1 js	Pratique de soins – maladie chronique 2
+ SOI 2602	2 A	1 js	Expériences de santé en périnatalité
+ SOI 2604	4 A	1 js	Expériences de santé mentale
+ SOI 2703	3 A	1 js	Pratique de soins – périnatalité
+ SOI 2713	3 A	1 js	Pratique de soins – santé mentale

Segment 02 Propre au cheminement A et commun aux orientations 80 et 81

Bloc 02 A	obligatoire		15 cr.
+ SOI 2506	6 A	1 js	Approfondissement des sc. fondamentales
+ SOI 2603	3 A	1 js	Personne et santé
SOI 2803	3 A	1 js	Discipline infirmière et profession 1-2
SOI 2812	2 A	1 js	Intégration aux sciences infirmières
SOI 2901	1 A	1 js	Intégration des apprentissages 3
Bloc 02 B	obligatoire		21 cr.
CSS 2900	1 AHE	1 j	Collaboration en sciences de la santé 2
+ SOI 2609	9 AH	1 js	Situations critiques de santé
+ SOI 2613	3 H	1 js	Famille et santé
+ SOI 2614	4 HE	1 js	Expériences de fin de vie
+ SOI 2723	3 AH	1 js	Pratique de soins – situations critiques
+ SOI 2911	1 E	1 js	Intégration des apprentissages 4

Segment 03 Propre au cheminement A et commun aux orientations 80 et 81

Bloc 03 A	obligatoire		13 cr.
+ SOI 3606	6 AH	1 js	Communauté et santé
+ SOI 3706	6 AH	1 js	Pratique de soins – santé communautaire
SOI 3901	1 A	1 js	Intégration des apprentissages 5
Bloc 03 B	obligatoire		8 cr.
CSS 3900	1 AHE	1 j	Collaboration en sciences de la santé 3
SOI 3602	2 H	1 js	Expériences de transition dans les soins
+ SOI 3803	3 H	1 js	Leadership et profession infirmière 1
+ SOI 3812	2 E	1 js	Leadership et profession infirmière 2

Segment 11 Propre au cheminement B et commun aux orientations 90 et 91

Bloc 11 A	obligatoire		12 cr.
PHL 1952	3 AH	1 j	Principes généraux de pharmacologie
SOI 1007	3 AHE	1 js	Méthodes d'évaluation de la santé
SOI 1173	3 AHE	1 js	Enseignement à la clientèle
SOI 3213	3 AHE	1 js	Interaction infirmière-client
Bloc 11 B	option		minimum 9 cr., maximum 10 cr.
NUT 1959	2 AH	1 j	Nutrition et santé
SOI 1421	3 AHE	1 js	Communautés culturelles et soins
SOI 2202	3 AHE	1 js	Éthique en sciences infirmières
+ SOI 3005	4 AH	1 js	Soins et expériences de santé mentale
SOI 3012	3 AHE	1 js	Prévention des infections
SOI 3207	3 AHE	1 js	Chronicité à tous les âges de la vie
SOI 3220	3 AHE	1 js	Intervention en situation de crise
Bloc 11 C	obligatoire		1 cr.
CSS 1900	1 AHE	1 j	Collaboration en sciences de la santé 1

Segment 12 Propre au cheminement B et commun aux orientations 90 et 91

Bloc 12 A	obligatoire		15 cr.
+ SOI 2506	6 A	1 js	Approfondissement des sc. fondamentales
+ SOI 2603	3 A	1 js	Personne et santé
SOI 2803	3 A	1 js	Discipline infirmière et profession 1-2
SOI 2812	2 A	1 js	Intégration aux sciences infirmières
SOI 2901	1 A	1 js	Intégration des apprentissages 3

<i>Bloc 12 B</i>	<i>obligatoire</i>		21 cr.
CSS 2900	1 AHE 1 j	Collaboration en sciences de la santé 2	
+ SOI 2609	9 AH 1 js	Situations critiques de santé	
+ SOI 2613	3 H 1 js	Famille et santé	
+ SOI 2614	4 HE 1 js	Expériences de fin de vie	
+ SOI 2723	3 AH 1 js	Pratique de soins – situations critiques	
+ SOI 2911	1 E 1 js	Intégration des apprentissages 4	

Segment 13 Propre au cheminement B et commun aux orientations 90 et 91

<i>Bloc 13 A</i>	<i>obligatoire</i>		13 cr.
+ SOI 3606	6 AH 1 js	Communauté et santé	
+ SOI 3706	6 AH 1 js	Pratique de soins – santé communautaire	
SOI 3901	1 A 1 js	Intégration des apprentissages 5	

<i>Bloc 13 B</i>	<i>obligatoire</i>		8 cr.
CSS 3900	1 AHE 1 j	Collaboration en sciences de la santé 3	
SOI 3602	2 H 1 js	Expériences de transition dans les soins	
+ SOI 3803	3 H 1 js	Leadership et profession infirmière 1	
+ SOI 3812	2 E 1 js	Leadership et profession infirmière 2	

Segment 80 Propre à l'orientation clinique du cheminement A

<i>Bloc 80 A</i>	<i>obligatoire</i>		11 cr.
+ SOI 3505	5 H 1 j	Projet d'intervention infirmière	
+ SOI 3716	6 H 1 js	Prat. de soins/ client. spéc.	

Segment 81 Propre à l'orientation honor du cheminement A

<i>Bloc 81 A</i>	<i>obligatoire</i>		12 cr.
SOI 4706	6 H 1 js	Practicum de recherche	
SOI 6102	3 A 1	Recherche et pratique infirmière	
SOI 6177	3 H 1	Gestion de projets – nouvelles pratiques	

Segment 90 Propre à l'orientation clinique du cheminement B

<i>Bloc 90 A</i>	<i>obligatoire</i>		11 cr.
+ SOI 3505	5 H 1 j	Projet d'intervention infirmière	
+ SOI 3716	6 H 1 js	Prat. de soins/ client. spéc.	

Segment 91 Propre à l'orientation honor du cheminement B

<i>Bloc 91 A</i>	<i>obligatoire</i>		12 cr.
SOI 4706	6 H 1 js	Practicum de recherche	
SOI 6102	3 A 1	Recherche et pratique infirmière	
SOI 6177	3 H 1	Gestion de projets – nouvelles pratiques	

Programme 1-630-1-9

Version 00

B. Sc. spécialisé en sciences infirmières, DEC-Bacc. J

Offert au campus principal de Montréal à l'automne à temps plein
Cheminement DEC-Bacc. offert au campus Laval à l'automne à temps plein

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement

- À temps plein, l'étudiant du cheminement A (DEC-Bacc.) s'inscrit à des cours totalisant 36 crédits à sa 1^{re} année et 32 ou 33 crédits à sa 2^e année. Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant autorisé à s'inscrire selon un régime particulier.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

ÉTUDIANT INSCRIT À TEMPS PLEIN AU CHEMINEMENT A (DEC-BACC.)

Selon les termes convenus avec le ministère de l'Éducation du Québec dans le cadre de la formation intégrée DEC-Bacc., il est reconnu que l'étudiant a satisfait aux exigences des cours du segment 01 (35 crédits). À l'automne de chacune de ses années d'inscription, l'étudiant s'inscrit au bloc A du segment 02 ou du segment 03 et à l'hiver, au bloc B du même segment. L'inscription aux segments 80 ou 81 se fait au trimestre d'hiver de la dernière année du programme.

N.B. : Certains cours des blocs B se poursuivent durant 4 ou 5 semaines au trimestre d'été.

Quel que soit le cheminement, les cours « Expériences » et « Pratique de soins », visant l'atteinte de compétences dans chacun des domaines de la pratique infirmière doivent être suivis de façon concomitante, selon l'horaire défini par la Faculté.

L'étudiant qui est ou a été en probation au cours de son programme doit obligatoirement suivre l'unité d'apprentissage SOI 2609-2723 avant l'unité SOI 3606-3706.

Cheminement honor

Pour s'inscrire au cheminement honor, l'étudiant doit avoir une moyenne cumulative d'au moins 4,0 et avoir reçu l'approbation du comité de sélection des candidats à l'orientation honor.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau – Maîtrise du français écrit

Compte tenu de l'importance accordée à la communication écrite, pour être autorisé à poursuivre ses études, l'étudiant doit avoir démontré sa maîtrise du français écrit. Pour ce :

- tout étudiant inscrit à un programme de baccalauréat doit réussir le TFLM ou, en cas d'échec à ce test, réussir le ou les cours de français prescrits par la Faculté et ce, dans l'année suivant son admission au programme;
- l'étudiant qui a subi le Test de connaissance du français (TCF), doit réussir le Test de français Laval-Montréal (TFLM) ou réussir le ou les cours de français prescrits par la Faculté suivant le résultat obtenu au TCF, et ce, dans l'année suivant son admission au programme.

Art. 6.10 Scolarité

- Pour l'étudiant inscrit au cheminement A, la scolarité minimale est de 4 trimestres et la scolarité maximale, de 4 années.

Art. 8.7b Procédure de reconnaissance de crédit – approbation

Le délai maximal qui peut être écoulé depuis la réussite d'un cours pour qu'il soit reconnu dans une demande de reconnaissance de crédits est généralement de 8 ans.

Art. 9.2c Évaluation sous forme d'observation

Le comportement et les attitudes de l'étudiant sont évalués à l'occasion des cours de « Pratique de soins » (stages), à chaque année conformément aux exigences de formation additionnelles indiquées par la Faculté. Ils sont également évalués dans d'autres cours conformément aux modalités d'évaluation inscrites au plan de cours.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne annuelle détermine le cheminement dans le programme.

Art. 12.1 Réussite ou échec à un cours

L'évaluation des stages à la FSI comprend l'évaluation en stage ainsi qu'une ou plusieurs autres modalités. La réussite aux différentes modalités d'évaluation est obligatoire à la réussite du stage. L'évaluation en stage est notée selon les mentions « succès » ou « échec ». Les autres modalités sont évaluées selon le système littéral en vigueur à la FSI.

Art. 13.4c Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

L'évaluation des stages à la FSI comprend l'évaluation en stage ainsi qu'une ou plusieurs autres modalités. Si l'échec à un cours de « Pratique de soins » est encouru en raison d'un échec à la modalité « évaluation en stage », la modalité de reprise retenue est la reprise du cours de « Pratique de soins » dès qu'il est offert ainsi que le cours théorique « Expériences » concomitant, et ce même si ce dernier cours a été réussi.

Si l'échec à un cours de « Pratique de soins » est encouru en raison d'un échec à une ou à des modalités autres que l'évaluation en stage, la modalité de reprise retenue sera un travail de reprise. Advenant le cas où l'étudiant échoue cette modalité de reprise, il devra reprendre le cours de « Pratique de soins » dès qu'il sera offert ainsi que le cours théorique « Expériences » concomitant, et ce même si ce dernier cours a été réussi.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par année prévaut dans le programme.

Art. 14.3 Probation

L'étudiant dont la moyenne annuelle est d'au moins 2,0, mais qui a échoué à 2 cours ou plus dans la même année ou à un ou des cours totalisant 9 crédits est mis en probation.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Objectifs

L'objectif premier du programme de baccalauréat en sciences infirmières est de former des infirmières cliniciennes généralistes capables de concevoir et de dispenser des soins dans divers milieux de pratiques. Il vise une formation universitaire géné-

rale en proposant aux étudiantes d'acquérir des connaissances et de développer des attitudes professionnelles et des habiletés intellectuelles et cliniques. Il offre une formation fondamentale portant non seulement sur les savoirs infirmiers mais également ouverte aux disciplines connexes touchant les sciences humaines, sociales, biologiques et les arts. Le programme de baccalauréat constitue un accès au titre d'emploi « Infirmière clinicienne ». Le programme de baccalauréat ouvre aussi à la poursuite des études de maîtrise et de doctorat. Les étudiantes y sont encouragées à développer, sans cesse, leur rigueur intellectuelle et la qualité de leur raisonnement scientifique.

Destinataires

Le cheminement A est destiné aux titulaires d'un diplôme d'études collégiales en soins infirmiers – programmes 180 AO et 180 BO et est conforme aux termes de l'entente avec le ministère de l'Éducation du Québec dans le cadre de la formation infirmière intégrée (DEC-Bacc.). Le cheminement B est destiné aux infirmières en exercice, titulaires d'un diplôme d'études collégiales en soins infirmiers – programmes 180 O1 et 180 21 ou versions antérieures.

Structure du programme

Le cheminement A comprend 103 ou 104 crédits selon l'orientation. Ces crédits, obligatoires, sont répartis dans les trois segments de tronc commun 01, 02 et 03 (92 crédits) et dans un des deux segments d'orientation 80 ou 81 (11 ou 12 crédits). Le cheminement B comprend 81 ou 82 crédits obligatoires selon l'orientation et 9 à 10 crédits à option. Ces crédits sont répartis dans les trois segments de tronc commun 11, 12 et 13 (79 crédits) et dans un des deux segments d'orientation 90 et 91 (11 ou 12 crédits).

Segment 01 Propre au cheminement A et commun aux orientations 80 et 81

Bloc 01 A	obligatoire	35 cr.
CSS 1900	1 AHE 1 j	Collaboration en sciences de la santé 1
+ SOI 1603	3 H 1 js	Expériences de maladie chronique 2
+ SOI 1615	5 A 1 js	Expériences de maladie chronique 1
+ SOI 1625	5 H 1 js	Expériences relatives à la chirurgie
+ SOI 1702	2 A 1 js	Pratique de soins – maladie chronique 1
+ SOI 1705	5 H 1 js	Pratique de soins – chirurgie
+ SOI 1712	2 H 1 js	Pratique de soins – maladie chronique 2
+ SOI 2602	2 A 1 js	Expériences de santé en périnatalité
+ SOI 2604	4 A 1 js	Expériences de santé mentale
+ SOI 2703	3 A 1 js	Pratique de soins – périnatalité
+ SOI 2713	3 A 1 js	Pratique de soins – santé mentale

Segment 02 Propre au cheminement A et commun aux orientations 80 et 81

Bloc 02 A	obligatoire	15 cr.
+ SOI 2506	6 A 1 js	Approfondissement des sc. fondamentales
+ SOI 2603	3 A 1 js	Personne et santé
SOI 2803	3 A 1 js	Discipline infirmière et profession 1-2
SOI 2812	2 A 1 js	Intégration aux sciences infirmières
SOI 2901	1 A 1 js	Intégration des apprentissages 3

Bloc 02 B	obligatoire	21 cr.
CSS 2900	1 AHE 1 j	Collaboration en sciences de la santé 2
+ SOI 2609	9 AH 1 js	Situations critiques de santé
+ SOI 2613	3 H 1 js	Famille et santé
+ SOI 2614	4 HE 1 js	Expériences de fin de vie
+ SOI 2723	3 AH 1 js	Pratique de soins – situations critiques
+ SOI 2911	1 E 1 js	Intégration des apprentissages 4

Segment 03 Propre au cheminement A et commun aux orientations 80 et 81

Bloc 03 A	obligatoire	13 cr.
+ SOI 3606	6 AH 1 js	Communauté et santé
+ SOI 3706	6 AH 1 js	Pratique de soins – santé communautaire
SOI 3901	1 A 1 js	Intégration des apprentissages 5

Bloc 03 B	obligatoire	8 cr.
CSS 3900	1 AHE 1 j	Collaboration en sciences de la santé 3
SOI 3602	2 H 1 js	Expériences de transition dans les soins

+ SOI 3803	3 H 1 js	Leadership et profession infirmière 1
+ SOI 3812	2 E 1 js	Leadership et profession infirmière 2

Segment 11 Propre au cheminement B et commun aux orientations 90 et 91

Bloc 11 A	obligatoire	12 cr.
PHL 1952	3 AH 1 j	Principes généraux de pharmacologie
SOI 1007	3 AHE 1 js	Méthodes d'évaluation de la santé
SOI 1173	3 AHE 1 js	Enseignement à la clientèle
SOI 3213	3 AHE 1 js	Interaction infirmière-client

Bloc 11 B	option	minimum 9 cr., maximum 10 cr.
NUT 1959	2 AH 1 j	Nutrition et santé
SOI 1421	3 AHE 1 js	Communautés culturelles et soins
SOI 2202	3 AHE 1 js	Éthique en sciences infirmières
+ SOI 3005	4 AH 1 js	Soins et expériences de santé mentale
SOI 3012	3 AHE 1 js	Prévention des infections
SOI 3207	3 AHE 1 js	Chronicité à tous les âges de la vie
SOI 3220	3 AHE 1 js	Intervention en situation de crise

Bloc 11 C	obligatoire	1 cr.
CSS 1900	1 AHE 1 j	Collaboration en sciences de la santé 1

Segment 12 Propre au cheminement B et commun aux orientations 90 et 91

Bloc 12 A	obligatoire	15 cr.
+ SOI 2506	6 A 1 js	Approfondissement des sc. fondamentales
+ SOI 2603	3 A 1 js	Personne et santé
SOI 2803	3 A 1 js	Discipline infirmière et profession 1-2
SOI 2812	2 A 1 js	Intégration aux sciences infirmières
SOI 2901	1 A 1 js	Intégration des apprentissages 3

Bloc 12 B	obligatoire	21 cr.
CSS 2900	1 AHE 1 j	Collaboration en sciences de la santé 2
+ SOI 2609	9 AH 1 js	Situations critiques de santé
+ SOI 2613	3 H 1 js	Famille et santé
+ SOI 2614	4 HE 1 js	Expériences de fin de vie
+ SOI 2723	3 AH 1 js	Pratique de soins – situations critiques
+ SOI 2911	1 E 1 js	Intégration des apprentissages 4

Segment 13 Propre au cheminement B et commun aux orientations 90 et 91

Bloc 13 A	obligatoire	13 cr.
+ SOI 3606	6 AH 1 js	Communauté et santé
+ SOI 3706	6 AH 1 js	Pratique de soins – santé communautaire
SOI 3901	1 A 1 js	Intégration des apprentissages 5

Bloc 13 B	obligatoire	8 cr.
CSS 3900	1 AHE 1 j	Collaboration en sciences de la santé 3
SOI 3602	2 H 1 js	Expériences de transition dans les soins
+ SOI 3803	3 H 1 js	Leadership et profession infirmière 1
+ SOI 3812	2 E 1 js	Leadership et profession infirmière 2

Segment 80 Propre à l'orientation clinique du cheminement A

Bloc 80 A	obligatoire	11 cr.
+ SOI 3505	5 H 1 j	Projet d'intervention infirmière
+ SOI 3716	6 H 1 js	Prat. de soins/ client. spéc.

Segment 81 Propre à l'orientation Honor du cheminement A

Bloc 81 A	obligatoire	12 cr.
SOI 4706	6 H 1 js	Practicum de recherche
SOI 6102	3 A 1	Recherche et pratique infirmière
SOI 6177	3 H 1	Gestion de projets – nouvelles pratiques

Segment 90 Propre à l'orientation clinique du cheminement B

Bloc 90 A	obligatoire	11 cr.
+ SOI 3505	5 H 1 j	Projet d'intervention infirmière
+ SOI 3716	6 H 1 js	Prat. de soins/ client. spéc.

Segment 91 Propre à l'orientation honor du cheminement B

Bloc 91 A	obligatoire			12 cr.
SOI 4706	6 H	1 js	Practicum de recherche	
SOI 6102	3 A	1	Recherche et pratique infirmière	
SOI 6177	3 H	1	Gestion de projets – nouvelles pratiques	

Programme 1-630-4-0

Version 01

Mineure en sciences infirmières : profession et santé JS**RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME****Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps partiel, à raison de 3 à 6 crédits aux trimestres d'automne et d'hiver et de 0 à 3 crédits au trimestre d'été.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant commence le programme en suivant le cours SOI 1007 Méthodes d'évaluation de la santé. Dans le Bloc 70B, les cours SOI 2812 et SOI 2803 doivent être suivis avant le cours SOI 2506.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau – Maîtrise du français écrit

Compte tenu de l'importance accordée à la communication écrite, pour être autorisé à poursuivre ses études, l'étudiant doit avoir démontré sa maîtrise du français écrit. Pour ce :

- tout étudiant inscrit à un programme doit réussir le TFLM ou, en cas d'échec à ce test, réussir le ou les cours de français prescrits par la Faculté et ce, dans l'année suivant son admission au programme;
- l'étudiant qui a subi le Test de connaissance du français (TCF), doit réussir le Test de français Laval-Montréal (TFLM) ou réussir le ou les cours de français prescrits par la Faculté suivant le résultat obtenu au TCF, et ce, dans l'année suivant son admission au programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.7b Procédure de reconnaissance de crédit – approbation

Le délai maximal qui peut être écoulé depuis la réussite d'un cours pour qu'il soit reconnu dans une demande de reconnaissance de crédits est généralement de 8 ans.

Art. 9.2c Évaluation sous forme d'observation

Le comportement et les attitudes de l'étudiant sont évalués à l'occasion des cours de « Pratique de soins » (stages), à chaque année et conformément aux exigences de formation additionnelles indiquées par la Faculté. Ils sont également évalués dans d'autres cours conformément aux modalités d'évaluation inscrites au plan de cours.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative détermine le cheminement dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise. L'étudiant qui échoue un cours de « Pratique de soins » doit le reprendre dès qu'il sera offert.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 14.3 Probation

L'étudiant dont la moyenne cumulative est d'au moins 2,0, mais qui a échoué à des cours totalisant 9 crédits, est mis en probation.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en sciences infirmières « Mineure en sc. inf. : profession et santé ».

La réussite des programmes Mineure en sc. inf. : profession et santé (1-630-4-0), Mineure en sc. inf. : pratique infirmière 1 (1-630-4-1) et Mineure en sc. inf. : pratique infirmière 2 (1-630-4-2) donne droit au Baccalauréat ès sciences (sciences infirmières) dans la mesure où les trois programmes ont été complétés en un maximum de huit ans.

La mineure peut également être combinée à d'autres mineures-certificats pour l'obtention d'un baccalauréat ès sciences ou ès arts. Elle est alors associée au secteur sciences.

Objectifs

Ce programme, correspondant à une portion du baccalauréat en sciences infirmières, permet aux infirmières d'intégrer des notions fondamentales liées aux sciences biologiques et à la discipline infirmière. Les infirmières peuvent ainsi poursuivre le développement de leur identité professionnelle, de même que leur compétence en évaluation de la santé, notamment par une pratique réflexive sur leur intervention auprès de la personne.

Structure du programme

La mineure Sciences infirmières – Profession et santé, offerte à temps partiel, est constituée de 27 crédits obligatoires et de 3 crédits à option.

Segment 70

Bloc 70 A	obligatoire			12 cr.
PHL 1952	3 AH	1 j	Principes généraux de pharmacologie	
SOI 1007	3 AHE	1 js	Méthodes d'évaluation de la santé	
SOI 1173	3 AHE	1 js	Enseignement à la clientèle	
SOI 3213	3 AHE	1 js	Interaction infirmière-client	
Bloc 70 B	obligatoire			11 cr.
+ SOI 2506	6 A	1 js	Approfondissement des sc. fondamentales	
SOI 2803	3 A	1 js	Discipline infirmière et profession 1-2	
SOI 2812	2 A	1 js	Intégration aux sciences infirmières	
Bloc 70 C	option			minimum 3 cr., maximum 3 cr.
SOI 1421	3 AHE	1 js	Communautés culturelles et soins	
SOI 2202	3 AHE	1 js	Éthique en sciences infirmières	
SOI 3012	3 AHE	1 js	Prévention des infections	
SOI 3220	3 AHE	1 js	Intervention en situation de crise	
Bloc 70 D	obligatoire			4 cr.
SOI 3013A	1 A	1 js	Pratique réflexive	
SOI 3013B	1 H	1 js	Pratique réflexive	
SOI 3013C	1 E	1 js	Pratique réflexive	
SOI 3911	1 AH	1 js	Intégration des apprentissages	

Programme 1-630-4-1

Version 00

Mineure en sciences infirmières : pratique infirmière 1 JS**RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME****Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps partiel, à raison de 3 à 6 crédits aux trimestres d'automne et d'hiver et de 0 à 3 crédits au trimestre d'été.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant débute le programme avec les cours du Bloc 71A en respectant l'ordre suivant : SOI 2603 – Personne et santé, SOI 2613 – Famille et santé et SOI 2614 – Expérience de fin de vie. Il termine avec le cours SOI 3023 – Pratique réflexive du Bloc D.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau – Maîtrise du français écrit

Compte tenu de l'importance accordée à la communication écrite, pour être autorisé à poursuivre ses études, l'étudiant doit avoir démontré sa maîtrise du français écrit. Pour ce :

- tout étudiant inscrit à un programme doit réussir le TFLM ou, en cas d'échec à ce test, réussir le ou les cours de français prescrits par la Faculté et ce, dans les délais indiqués;
- l'étudiant qui a subi le Test de connaissance du français (TCF), doit réussir le Test de français Laval-Montréal (TFLM) ou réussir le ou les cours de français prescrits par la Faculté suivant le résultat obtenu au TCF, et ce, dans les délais indiqués.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.7b Procédure de reconnaissance de crédit – approbation

Le délai maximal qui peut être écoulé depuis la réussite d'un cours pour qu'il soit reconnu dans une demande de reconnaissance de crédits est généralement de 8 ans.

Art. 9.2c Évaluation sous forme d'observation

Le comportement et les attitudes de l'étudiant sont évalués à l'occasion des cours de « Pratique de soins » (stages), à chaque année et conformément aux exigences de formation additionnelles indiquées par la Faculté. Ils sont également évalués dans d'autres cours conformément aux modalités d'évaluation inscrites au plan de cours.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative détermine le cheminement dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise. L'étudiant qui échoue un cours de « Pratique de soins » doit le reprendre dès qu'il sera offert.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 14.3 Probation

L'étudiant dont la moyenne cumulative est d'au moins 2,0, mais qui a échoué à des cours totalisant 9 crédits est mis en probation.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en sciences infirmières « Mineure en sc. inf. : pratique infirmière 1 ».

La réussite des programmes Mineure en sc. inf. : profession et santé (1-630-4-0), Mineure en sc. inf. : pratique infirmière 1 (1-630-4-1) et Mineure en sc. inf. : pratique infirmière 2 (1-630-4-2) donne droit au Baccalauréat ès sciences (sciences infirmières) dans la mesure où les trois programmes ont été complétés en un maximum de huit ans.

La mineure peut également être combinée à d'autres mineures-certificats pour l'obtention d'un baccalauréat ès sciences ou ès arts. Elle est alors associée au secteur sciences.

Objectifs

Ce programme, correspondant à une portion du baccalauréat en sciences infirmières, vise à permettre aux infirmières d'acquérir des notions fondamentales liées notamment aux sciences humaines afin de les intégrer à une pratique infirmière sécuritaire et de qualité. Les infirmières pourront ainsi poursuivre le développement de leur compétence à intervenir en partenariat avec le client, sa famille et leurs collègues et développer une pratique réflexive.

Structure du programme

La mineure en Sciences infirmières : pratique infirmière 1, offerte à temps partiel, est constituée de 17 crédits obligatoires et de 13 crédits à option. Les crédits à option doivent être complétés à l'intérieur du même bloc de cours.

Segment 71

Bloc 71 A *obligatoire* *10 cr.*

Expériences de santé

+ SOI 2603	3 A	1 js	Personne et santé
+ SOI 2613	3 H	1 js	Famille et santé
+ SOI 2614	4 HE	1 js	Expériences de fin de vie

Bloc 71 B *option* *minimum 0 cr., maximum 13 cr.*

Soins d'urgence

SOI 2403	3 AH	1 js	Soins en situation d'urgence 1
+ SOI 2413	3 AH	1 js	Soins en situation d'urgence 2
+ SOI 2423	3 AH	1 js	Soins en situation d'urgence 3
SOI 2431	1 AH	1 js	Intégration des compétences (urgence)
+ SOI 2733	3 AH	1 js	Pratique de soins – Situations urgence 3

Bloc 71 C *option* *minimum 0 cr., maximum 13 cr.*

Soins critiques

SOI 2503	3 AH	1 js	Situations critiques de santé 1
+ SOI 2513	3 AH	1 js	Situations critiques de santé 2
+ SOI 2523	3 AH	1 js	Situations critiques de santé 3
SOI 2531	1 AH	1 js	Intégration des apprentissages
+ SOI 2723	3 AH	1 js	Pratique de soins – situations critiques

Bloc 71 D *obligatoire*

7 cr.

Pratique infirmière

SOI 3023	3 AH	1 js	Pratique réflexive
SOI 3602	2 H	1 js	Expériences de transition dans les soins
SOI 3802	2 A	1 js	Pratique en interdisciplinarité

Programme 1-630-4-2

Version 00

Mineure en sciences infirmières : pratique infirmière 2

JS

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps partiel, à raison de 3 à 6 crédits aux trimestres d'automne et d'hiver et de 0 à 3 crédits au trimestre d'été.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Les cours du bloc 72C sont suivis à la fin du programme.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau – Maîtrise du français écrit

Compte tenu de l'importance accordée à la communication écrite, pour être autorisé à poursuivre ses études, l'étudiant doit avoir démontré sa maîtrise du français écrit. Pour ce :

- tout étudiant inscrit à un programme doit réussir le TFLM ou, en cas d'échec à ce test, réussir le ou les cours de français prescrits par la Faculté et ce, dans les délais indiqués;
- l'étudiant qui a subi le Test de connaissance du français (TCF), doit réussir le Test de français Laval-Montréal (TFLM) ou réussir le ou les cours de français prescrits par la Faculté suivant le résultat obtenu au TCF, et ce, dans les délais indiqués.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.7b Procédure de reconnaissance de crédit – approbation

Le délai maximal qui peut être écoulé depuis la réussite d'un cours pour qu'il soit reconnu dans une demande de reconnaissance de crédits est généralement de 8 ans.

Art. 9.2c Évaluation sous forme d'observation

Le comportement et les attitudes de l'étudiant sont évalués à l'occasion des cours de « Pratique de soins » (stages), à chaque année et conformément aux exigences de formation additionnelles indiquées par la Faculté. Ils sont également évalués dans d'autres cours conformément aux modalités d'évaluation inscrites au plan de cours.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative détermine le cheminement dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise. L'étudiant qui échoue un cours de « Pratique de soins » doit le reprendre dès qu'il sera offert.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 14.3 Probation

L'étudiant dont la moyenne cumulative est d'au moins 2,0, mais qui a échoué à des cours totalisant 9 crédits est mis en probation.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en sciences infirmières « Mineure en sc. inf. : pratique infirmière 2 ».

La réussite des programmes Mineure en sc. inf. : profession et santé (1-630-4-0), Mineure en sc. inf. : pratique infirmière 1 (1-630-4-1) et Mineure en sc. inf. : pratique infirmière 2 (1-630-4-2) donne droit au Baccalauréat ès sciences (sciences infirmières) dans la mesure où les trois programmes ont été complétés en un maximum de huit ans.

La mineure peut également être combinée à d'autres mineures-certificats pour l'obtention d'un baccalauréat ès sciences ou ès arts. Elle est alors associée au secteur sciences.

Objectifs

Ce programme, correspondant à la dernière année du baccalauréat en sciences infirmières, vise à compléter le développement des compétences requises chez une infirmière clinicienne. Plus spécifiquement, il permet à l'infirmière de promouvoir la santé et d'intervenir en communauté; d'exercer un leadership dans son milieu de pratique; de baser sa pratique d'intervention sur des résultats probants.

Structure du programme

La mineure en Sciences infirmières : pratique infirmière 2, offerte à temps partiel, est constituée de 30 crédits obligatoires.

Segment 72

Bloc 72 A *obligatoire* 12 cr.

Santé dans la communauté

SOI 3603	3	AH	1	js	Soins infirmiers de 1re ligne
SOI 3613	3	AH	1	js	Soins infirmiers et santé publique
+ SOI 3703	3	AH	1	js	Pratique de soins – Soins de 1re ligne
+ SOI 3713	3	AH	1	js	Pratique de soins – Santé publique

Bloc 72 B *obligatoire* 6 cr.

Leadership

+ SOI 3803	3	H	1	js	Leadership et profession infirmière 1
+ SOI 3812	2	E	1	js	Leadership et profession infirmière 2
SOI 3821	1	AH	1	js	Intégration des apprentissages

Bloc 72 C *obligatoire* 12 cr.

Orientation clinique

+ SOI 3506	6	H	1	js	Projet d'intervention inf.
+ SOI 3716	6	H	1	js	Prat. de soins/ client. spéc.

Programme 1-630-7-1 Version 01

Module en sciences infirmières : soins d'urgence JS

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau – Maîtrise du français écrit

Compte tenu de l'importance accordée à la communication écrite, pour être autorisé à poursuivre ses études, l'étudiant doit avoir démontré sa maîtrise du français écrit. Pour ce :

- tout étudiant inscrit à un programme doit réussir le TFLM ou, en cas d'échec à ce test, réussir le ou les cours de français prescrits par la Faculté et ce, dans l'année suivant son admission au programme;
- l'étudiant qui a subi le Test de connaissance du français (TCF), doit réussir le Test de français Laval-Montréal (TFLM) ou réussir le ou les cours de français prescrits par la Faculté suivant le résultat obtenu au TCF, et ce, dans l'année suivant son admission au programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit à une attestation.

Objectifs

Ce programme permet aux infirmières de développer des compétences pour dispenser des soins infirmiers sécuritaires et de qualité dans un contexte de service d'urgence des personnes de tous âges et de leur famille. Il vise notamment l'approfondissement des notions en sciences biologiques et infirmières pour l'exercice d'un raisonnement clinique infirmier et des interventions infirmières adéquates en tenant compte des dimensions éthiques et professionnelles. À la fin du programme, les infirmières seront en mesure, dans un contexte d'urgence: d'évaluer la situation de santé des personnes et des familles dans une perspective de priorisation des soins; d'élaborer un plan thérapeutique infirmier adapté aux différentes situations cliniques et d'en assurer le suivi; de prodiguer des soins adaptés aux diverses situations cliniques; de promouvoir l'adaptation de la personne et de sa famille aux situations de santé auxquelles elles sont confrontées; d'assurer une continuité de soins et de services intra et interdisciplinaires; d'améliorer leur capacité personnelle à composer avec la réalité inhérente aux soins d'urgence.

Structure du programme

Ce programme comporte 13 crédits de cours obligatoires.

Segment 70

Bloc 70 A *obligatoire* 13 cr.

SOI 2403	3	AH	1	js	Soins en situation d'urgence 1
+ SOI 2413	3	AH	1	js	Soins en situation d'urgence 2
+ SOI 2423	3	AH	1	js	Soins en situation d'urgence 3
SOI 2431	1	AH	1	js	Intégration des compétences (urgence)
+ SOI 2733	3	AH	1	js	Pratique de soins – Situations urgence 3

Programme 1-630-7-5

Version 00

Module en sciences infirmières : évaluation de la santé et interventions JS

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau – Maîtrise du français écrit

Compte tenu de l'importance accordée à la communication écrite, pour être autorisé à poursuivre ses études, l'étudiant doit avoir démontré sa maîtrise du français écrit. Pour ce :

- tout étudiant inscrit à un programme doit réussir le TFLM ou, en cas d'échec à ce test, réussir le ou les cours de français prescrits par la Faculté et ce, dans l'année suivant son admission au programme;
- l'étudiant qui a subi le Test de connaissance du français (TCF), doit réussir le Test de français Laval-Montréal (TFLM) ou réussir le ou les cours de français prescrits par la Faculté suivant le résultat obtenu au TCF, et ce, dans les délais indiqués.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit à une attestation.

Objectifs

Ce programme vise à permettre aux infirmières en exercice de parfaire leurs compétences en évaluation de la santé, et de développer une pratique réflexive quant à leur intervention auprès de la personne.

Destinataires

Le module Évaluation de la santé et interventions s'adresse à des infirmières en exercice qui souhaitent revisiter leur pratique à la lumière des données récentes dans le domaine, et à celles qui entendent poursuivre leurs études au niveau du baccalauréat en sciences infirmières.

Structure du programme

Ce module, offert à temps partiel, est constitué de 15 crédits dont 12 crédits obligatoires et 3 crédits à option.

Segment 70

<i>Bloc 70 A</i>		<i>obligatoire</i>		<i>12 cr.</i>
PHL 1952	3	AH 1 j	Principes généraux de pharmacologie	
SOI 1007	3	AHE 1 js	Méthodes d'évaluation de la santé	
SOI 1173	3	AHE 1 js	Enseignement à la clientèle	
SOI 3213	3	AHE 1 js	Interaction infirmière-client	
<i>Bloc 70 B</i>		<i>option</i>		<i>minimum 3 cr., maximum 3 cr.</i>
SOI 1421	3	AHE 1 js	Communautés culturelles et soins	
SOI 2202	3	AHE 1 js	Éthique en sciences infirmières	
SOI 3012	3	AHE 1 js	Prévention des infections	
SOI 3220	3	AHE 1 js	Intervention en situation de crise	

Les cours de ce module peuvent être intégrés à un programme d'études s'ils en font partie. En particulier, ils peuvent être intégrés au Baccalauréat en sciences infirmières 1-630-1-2 ainsi qu'à la mineure en sciences infirmières : profession et santé 1-630-4-0. Ce module pourra aussi être intégré à un certificat sur étude du dossier.

Programme 1-481-5-0

Version 02

Certificat en santé communautaire

Programme offert conjointement par la Faculté de médecine (Département de médecine sociale et préventive), la Faculté des sciences infirmières et la Faculté de l'éducation permanente, et géré par cette dernière. Pour renseignements, s'adresser à la Faculté de l'éducation permanente, au numéro 514-343-7489.

Répertoire des cours 2013-2014

CSS - Collaboration en sciences de la santé

CSS 1900 Collaboration en sciences de la santé 1 (AHE 1 j) **1 cr.**
Développement de compétences au travail en équipe clinique et sensibilisation aux différents curriculums des programmes de formation professionnelle reliés au réseau de la santé.

CSS 2900 Collaboration en sciences de la santé 2 (AHE 1 j) **1 cr.**
Initiation, découverte et réflexion sur les divers enjeux et bénéfices de la collaboration interprofessionnelle centrée sur le patient et ses proches.

CSS 3900 Collaboration en sciences de la santé 3 (AHE 1 j) **1 cr.**
Atelier de simulation en sciences de la santé. Approfondissement des concepts de collaboration. Activités de formation interprofessionnelle lors de stages dans les milieux cliniques (réels ou simulés).

MCG - Université McGill

MCG 9220B Nursing Workforce: Planning & Management (AH 1) **3 cr.**

Planning of nursing staff in the current context of penury; theoretical, methodological approaches to determining workforce supply or demand; theories, research on recruitment, retention, absenteeism, quality of life & health of the nurs. workforce.

NUT - Nutrition

NUT 1959 Nutrition et santé (AH 1 j) **2 cr.**
Mireille Dubost

Relation nutrition-santé. Nutriments : rôles, sources alimentaires. Besoins nutritionnels en fonction de l'âge, du sexe et de conditions physiologiques. Notions de base en nutrition clinique. Cours réservé aux étudiants de la Faculté des sciences infirmières.

PHL - Pharmacologie

PHL 1952 Principes généraux de pharmacologie (AH 1 j) **3 cr.**
Chantal Lambert et Pierre Larochelle

Introduction aux principes de pharmacodynamie, de pharmacocinétique et d'interactions médicamenteuses. Présentation des classes de médicaments en fonction des grands systèmes physiologiques et des principales applications thérapeutiques et cliniques.

PSY - Psychologie

PSY 3129S Méthodes et techniques d'entrevues (AHE 1) **3 cr.**
Principales méthodes. Relation entre les participants. Variables en cause dans une entrevue. Techniques de motivation, d'investigation, de communication et d'information. Applications.

SOI - Sciences infirmières (soins infirmiers)

SOI 1002 Approche théorique (AHE 1 j) **3 cr.**
Étude de notions théoriques et de concepts inhérents aux expériences de santé d'une clientèle cible.

SOI 1002A Approche théorique-soins à l'enfant (AHE 1) **3 cr.**
Étude de notions théoriques et de concepts inhérents aux expériences de santé chez les enfants.

SOI 1002B Approche théorique-soins à la pers. âgée (AHE 1) **3 cr.**
Étude de notions théoriques et de concepts inhérents aux expériences de santé chez la personne âgée.

SOI 1002C Approche théorique - soins en oncologie (AHE 1 js) **3 cr.**
Étude de notions théoriques et de concepts inhérents aux expériences de santé dans le domaine de l'oncologie.

SOI 1007 Méthodes d'évaluation de la santé (AHE 1 js) **3 cr.**
dont 1 cr. de travaux pratiques - labo
Initiation de l'étudiante à l'évaluation de la santé globale des personnes de tout âge et des familles. Apprentissage de l'approche heuristique et développement d'habiletés psychomotrices.

SOI 1173 Enseignement à la clientèle (AHE 1 js) **3 cr.**
dont 0.5 cr. de travaux pratiques - labo
Principes, méthodes et habiletés de l'infirmière reliés aux besoins d'apprentissage des individus et des groupes en matière de santé.

SOI 1401 Famille en santé (AHE 1 js) **3 cr.**
Concept de la famille. Structure et fonctionnement de la famille à travers les cycles de la vie. Méthode d'analyse de la dynamique familiale. Entrevue auprès de la famille. Modalités d'intervention familiale.

SOI 1402 Communauté en santé (AHE 1 js) **3 cr.**
Communauté : différentes conceptions de la communauté. Composantes et développement d'une communauté. Évaluation de la santé de la communauté. Bases conceptuelles en soins infirmiers communautaires.

SOI 1405 Gestion des soins et des services (AHE 1 js) **3 cr.**
Étude de théories et de concepts relatifs à la gestion des soins. Étude des fonctions de gestion dans un contexte de multidisciplinarité. Collaboration intradisciplinaire et interdisciplinaire.

SOI 1406 Sc. inf., santé et sécurité du travail (AHE 1 js) **3 cr.**
Problématique de la santé et sécurité du travail en vue de définir des soins infirmiers globaux et complets visant la promotion de la santé, la prévention des maladies, les traitements et la réadaptation.

SOI 1407 Problématiques contemporaines de santé (AHE 1 js) **3 cr.**
Analyse de problématiques contemporaines ayant des incidences sur la santé des individus, familles et communautés : analyse des problèmes sous des angles politiques, sociologiques et épistémologiques afin de définir une approche des soins infirmiers.

SOI 1408 Évaluation de la santé (AHE 1 js) **3 cr.**
Étude d'outils permettant d'évaluer la santé des individus dans une perspective familiale et communautaire. Analyse et évaluation de situations de santé auprès d'individus composant la famille et la communauté.

SOI 1413 Analyse de thèmes liés à l'intervention (AHE 1 js) **3 cr.**
Exploration d'un thème spécifique lié soit à l'analyse d'une problématique de soins, soit à l'intervention infirmière dans la communauté. Le thème varie selon l'intérêt et l'expérience des étudiants en milieu communautaire.

SOI 1414 Projet d'intervention dans la communauté (AHE 1 js) **3 cr.**
L'étudiant élabore, valide ou réalise un projet d'intervention relatif à un problème spécifique d'une clientèle précise. Ce projet est en lien direct avec les activités d'un organisme communautaire ou d'un service de première ligne. Préalable(s) : SOI 1401 et SOI 1402 21 crédits dans le programme.

SOI 1421 Communautés culturelles et soins (AHE 1 js) **3 cr.**
Analyse de diverses communautés culturelles en fonction des concepts environnement, soins, santé et personne. Initiation des étudiants à diverses approches visant à mieux comprendre les expériences de santé des communautés culturelles.

SOI 1603 Expériences de maladie chronique 2 (H 1 js) **3 cr.**
dont 2 cr. de travaux pratiques - labo
Incapacité, maladie ou douleur chronique chez des personnes de tous âges : physiopathologie, dimension psychosociale, pharmacologie. Phases de réadaptation. Plan thérapeutique infirmier, enseignement et suivi. Procédés de soins. Préalable(s) : SOI 1615. Concomitant(s) : SOI 1712.

- SOI 1605** Personne et santé (A 1 js) **5 cr.**
dont 4 cr. de travaux pratiques - labo
Développement de la personne. Conceptions et déterminants de la santé. Valeurs, croyances, cultures. Regard sur sa propre santé. Sc. biologiques et humaines pour l'évaluation et la promotion de la santé. Attitudes de caring. Habiletés d'entrevue. Concomitant(s) : SOI 1802.
- SOI 1615** Expériences de maladie chronique 1 (A 1 js) **5 cr.**
dont 4 cr. de travaux pratiques - labo
Incapacité, maladie ou douleur chronique chez des personnes de tous âges: physiopathologie et dimension psychosociale. Principes de pharmacodynamie/cinétique. Plan thérapeutique infirmier et relation d'aide. Procédés de soins. Concomitant(s) : SOI 1702 et SOI 1605.
- SOI 1626** Exp. relatives à la chirurgie (H 1 js) **6 cr.**
dont 5 cr. de travaux pratiques - labo
Expériences de chirurgie chez les personnes de tous âges : physiopathologie, dimension psychosociale, pharmacologie. Plan thérapeutique infirmier : soins pré et post opératoires, prévention des infections, enseignement, préparation au congé. Concomitant(s) : SOI 1704.
- SOI 1702** Pratique de soins - maladie chronique 1 (A 1 js) **2 cr.**
Stage supervisé de pratique infirmière en milieu hospitalier de soins de courte ou de longue durée auprès de malades chroniques de tous âges et leur famille. Stage évalué selon les mentions «succès» ou «échec». Concomitant(s) : SOI 1615.
- SOI 1704** Pratiques de soins - chirurgie (H 1 js) **4 cr.**
Stage supervisé de pratique infirmière en pré et post chirurgie auprès de personnes de tous âges et de leur famille. Contexte d'unités de soins chirurgicaux, de cliniques ambulatoires pré et post-op., etc. Stage évalué selon les mentions «succès» ou «échec». Concomitant(s) : SOI 1626.
- SOI 1712** Pratique de soins - maladie chronique 2 (H 1 js) **2 cr.**
Stage supervisé de pratique infirmière en milieu hospitalier de soins de courte ou de longue durée auprès de malades chroniques de tous âges et de leur famille. Stage évalué selon les mentions «succès» ou «échec». Concomitant(s) : SOI 1603.
- SOI 1802** Initiation aux sciences infirmières (A 1 js) **2 cr.**
dont 1 cr. de travaux pratiques - labo
Initiation au programme et aux valeurs privilégiées. Concepts centraux de la discipline. Caring. Démarches d'apprentissage et scientifiques. Analyse critique et synthèse. Rigueur et intégrité intellectuelle. Moyens et règles de communication.
- SOI 1803** Discipline infirmière et profession 1 (H 1 js) **3 cr.**
dont 2 cr. de travaux pratiques - labo
Analyse des concepts soin, personne, santé, environnement à partir d'expériences vécues en stage. Le caring et les autres écoles de pensée. Épistémologie et sources de connaissance. Champ d'exercice infirmier, lois, règlements. Qualité. Imputabilité. Préalable(s) : SOI 1702. Concomitant(s) : SOI 1712.
- SOI 1901** Intégration des apprentissages 1 (A 1 js) **1 cr.**
Activités d'intégration des savoirs liés aux expériences de santé étudiées au cours du trimestre. Introduction au portfolio. Examen synthèse du trimestre.
- SOI 1911** Intégration des apprentissages 2 (E 1 js) **1 cr.**
Activités d'intégration des savoirs liés aux expériences de santé étudiées au cours du trimestre ainsi qu'à la discipline infirmière et à la profession. Poursuite du portfolio. Examen synthèse du trimestre. Préalable(s) : SOI 1901.
- SOI 2000** Infirmière et santé au travail (AHE 1 js) **3 cr.**
À partir de la psychodynamique du travail, ce cours vise à donner les outils théoriques pour analyser les sources de plaisir et de souffrance au travail, ce qui assure l'équilibre psychique ou cause l'essoufflement des infirmières.
- SOI 2001** Cicatrisation et soins des plaies (AHE 1 js) **3 cr.**
Processus de cicatrisation. Facteurs influençant la cicatrisation. Analyse de situations cliniques et identification d'approches spécifiques de soins des plaies.
- SOI 2002** Approche clinique (AHE 1 j) **3 cr.**
Étude de problématiques de soins reliées aux expériences de santé d'une clientèle cible, analyse de situations cliniques, identification d'interventions appropriées et développement d'habiletés spécifiques à ces soins. Les étudiants admis dans un programme court sont exemptés des préalables.
- SOI 2002A** Approche clinique - soins à l'enfant (AHE 1) **3 cr.**
Étude de problématiques de soins reliées aux expériences de santé des enfants, analyse de situations cliniques, identification d'interventions appropriées et développement d'habiletés spécifiques à ces soins. Préalable(s) : SOI 1002A.
- SOI 2002B** Approche clinique-soins à la pers. âgée (AHE 1) **3 cr.**
Étude de problématiques de soins reliées aux expériences de santé des personnes âgées, analyse de situations cliniques, identification d'interventions appropriées et développement d'habiletés spécifiques à ces soins. Préalable(s) : SOI 1002B.
- SOI 2002C** Approche clinique - soins en oncologie (AHE 1 js) **3 cr.**
Étude de problématiques de soins reliées aux expériences de santé dans le domaine de l'oncologie, analyse de situations cliniques, identification d'interventions appropriées et développement d'habiletés spécifiques à ces soins. Préalable(s) : SOI 1002C.
- SOI 2100** Informatique et soins infirmiers (AHE 1) **3 cr.**
Notions d'informatique pour la pratique, la formation, la gestion et la recherche en soins infirmiers. Systèmes informatisés cliniques, Internet, CD-ROM, formation à distance, intranet, bases de données bibliographiques et soins virtuels.
- SOI 2202** Éthique en sciences infirmières (AHE 1 js) **3 cr.**
dont 1 cr. de travaux pratiques - labo
Fondements de l'éthique. Principales théories. Fondements de l'agir humain, rapport droit/morale. Processus décisionnel. Dilemmes éthiques en pratique et en recherche et responsabilités de l'infirmière. Analyse de situations conflictuelles. Les étudiants admis dans un programme court sont exemptés des préalables.
- SOI 2212** Sciences infirmières et famille (AHE 1 js) **3 cr.**
L'unité familiale : rôles et fonctions. L'évaluation du fonctionnement de la famille. L'apprentissage de comportements de santé dans la famille. Modèles d'intervention auprès de familles qui présentent des situations diverses de santé.
- SOI 2403** Soins en situation d'urgence 1 (AH 1 js) **3 cr.**
dont 2 cr. de travaux pratiques - labo
Situations de santé à l'urgence chez des personnes de tous âges : cardiorespiratoires, traumatiques, ORL. Sciences biologiques et pharmacologiques. Plan thérapeutique infirmier et jugement clinique: surveillance, monitoring, prise de décision.
- SOI 2413** Soins en situation d'urgence 2 (AH 1 js) **3 cr.**
dont 2 cr. de travaux pratiques - labo
Situations de santé à l'urgence chez des personnes de tous âges: neuro, santé mentale, toxico et autres. Sciences biologiques et pharmacologiques. Plan thérapeutique infirmier et jugement clinique: surveillance, monitoring, prise de décision. Préalable(s) : SOI 2403.
- SOI 2423** Soins en situation d'urgence 3 (AH 1 js) **3 cr.**
dont 2 cr. de travaux pratiques - labo
Situations de santé à l'urgence chez des personnes de tous âges : gastro, urinaire, et autres. Sciences biologiques et pharmacologiques. Plan thérapeutique infirmier et jugement clinique : surveillance, monitoring, prise de décision. Préalable(s) : SOI 2403.
- SOI 2431** Intégration des compétences (urgence) (AH 1 js) **1 cr.**
Activités d'intégration des savoirs liés à l'intervention en soins d'urgence auprès des personnes de tous âges et de leur famille. Questions juridiques et éthiques. Exercice du rôle professionnel et pratique réflexive.
- SOI 2503** Situations critiques de santé 1 (AH 1 js) **3 cr.**
dont 2 cr. de travaux pratiques - labo
Situations critiques de santé chez des personnes de tous âges : urgences respiratoires, traumatopédiatrique, autres. Sciences fondamentales et pharmaco. Plan thérapeutique infirmier et jugement clinique : surveillance, monitoring, prise de décision.
- SOI 2506** Approfondissement des sc. fondamentales (A 1 js) **6 cr.**
dont 4.5 cr. de travaux pratiques - labo
Approfondissement des connaissances en sciences biologiques, humaines, infirmières. Compréhension des changements physiologiques et physiopathologiques des effets des traitements médicaux et infirmiers. Concomitant(s) : SOI 2803.
- SOI 2513** Situations critiques de santé 2 (AH 1 js) **3 cr.**
dont 2 cr. de travaux pratiques - labo
Situations critiques de santé chez des personnes de tous âges : choc cardiogénique, septique, neurogénique, autres. Sciences fondamentales et pharmaco. Plan thérapeutique infirmier et jugement clinique : surveillance, monitoring, prise de décision. Préalable(s) : SOI 2503.

- SOI 2523** Situations critiques de santé 3 (AH 1 js) 3 cr.
dont 2 cr. de travaux pratiques - labo
Situations critiques de santé chez des personnes de tous âges : oncologie, insuffisance rénale, éclampsie et autres. Sciences fondamentales et pharmaco. Plan thérapeutique infirmier et jugement clinique : surveillance, monitoring, prise de décision. Préalable(s) : SOI 2503.
- SOI 2531** Intégration des apprentissages (AH 1 js) 1 cr.
Bilan des compétences développées au cours du programme Pratique infirmière 1. Intégration des aspects théoriques et pratiques à travers des activités cliniques. Autoévaluation de sa démarche d'apprentissage.
- SOI 2603** Personne et santé (A 1 js) 3 cr.
dont 2 cr. de travaux pratiques - labo
Conceptions et déterminants de la santé. Valeurs, croyances, cultures. Regard sur sa propre santé. Sciences biologiques et humaines pour l'évaluation de la santé physique et mentale. Promotion de la santé. Attitudes de caring. Concomitant(s) : SOI 2506.
- SOI 2604** Expériences de santé mentale (A 1 js) 4 cr.
dont 3 cr. de travaux pratiques - labo
Expériences de santé relatives aux problèmes psychiatriques. Aspects physiopathologique, pharmacologique et psychosocial. DSM. Relation thérapeutique. Plan thérapeutique infirmier et suivi auprès de personnes de tous âges et de familles. Concomitant(s) : SOI 2713.
- SOI 2609** Situations critiques de santé (AH 1 js) 9 cr.
dont 6.5 cr. de travaux pratiques - labo
Situations critiques de santé chez des personnes de tous âges. Sciences biologiques et pharmacologiques. Plan thérapeutique infirmier et jugement clinique : surveillance, monitoring, prise de décision. Soutien à la famille. Préalable(s) : SOI 2901. Concomitant(s) : SOI 2723.
- SOI 2613** Famille et santé (H 1 js) 3 cr.
dont 2.5 cr. de travaux pratiques - labo
Le système familial comme cible de soins : structure, développement et fonctionnement dans une société en changement. Influence de la maladie sur la dynamique familiale et intervention infirmière systémique. Préalable(s) : SOI 2901.
- SOI 2614** Expériences de fin de vie (HE 1 js) 4 cr.
dont 2.5 cr. de travaux pratiques - labo
Étude de situations cliniques de fin de vie en équipes intra et interdisciplinaires. Réactions à l'annonce d'un diagnostic fatal. Soulagement de la douleur, soins palliatifs. Accompagnement. Dimensions spirituelle, éthique et légale. Préalable(s) : SOI 2901.
- SOI 2702** Pratique de soins:périnatalité (A 1 js) 2 cr.
Stage supervisé de pratique infirmière en milieu hospitalier/milieu communautaire auprès de la famille, dans un contexte périnatal. Stage évalué selon les mentions «succès» ou «échec». Concomitant(s) : SOI 2903.
- SOI 2713** Pratique de soins - santé mentale (A 1 js) 3 cr.
Stage supervisé de pratique infirmière en milieu hospitalier / milieu de transition auprès de personnes de tous âges qui vivent des problèmes de santé mentale et de leur famille. Stage évalué selon les mentions «succès» ou «échec». Concomitant(s) : SOI 2604.
- SOI 2723** Pratique de soins - situations critiques (AH 1 js) 3 cr.
Stage supervisé de pratique infirmière en milieux de soins d'urgence, intermédiaires, intensifs ou spécialisés avec des clientèles de tous âges et leur famille. Stage évalué selon les mentions «succès» ou «échec». Concomitant(s) : SOI 2609.
- SOI 2733** Pratique de soins - Situations urgence 3 (AH 1 js) 3 cr.
Stage supervisé de pratique infirmière au sein d'un service d'urgence avec des clientèles de tous âges et de leur famille ou réalisation d'un projet d'apprentissage relié à la qualité des soins à l'urgence et au développement du rôle professionnel. Préalable(s) : SOI 2413 et SOI 2423.
- SOI 2802** Discipline infirmière et profession 2 (A 1 js) 2 cr.
dont 1.5 cr. de travaux pratiques - labo
Importance des résultats probants pour la pratique infirmière de qualité. Aspects légaux et éthiques liés au rôle de l'infirmière en pratique et en recherche. Dilemmes éthiques et situations conflictuelles. Processus décisionnel. Club de lecture. Préalable(s) : SOI 1803.
- SOI 2803** Discipline infirmière et profession 1-2 (A 1 js) 3 cr.
dont 1.5 cr. de travaux pratiques - labo
Analyse des concepts soin, personne, santé, environnement. Le caring et les autres écoles de pensée. Épistémologie et sources de connaissance. Initiation à la recherche. Aspects légaux et éthiques. Qualité des soins. Club de lecture.
- SOI 2812** Intégration aux sciences infirmières (A 1 js) 2 cr.
dont 1 cr. de travaux pratiques - labo
Initiation au programme et aux valeurs privilégiées. Concepts centraux de la discipline. Caring. Intégration à un apprentissage basé sur des résultats probants. Analyse critique et synthèse. Rigueur et intégrité intellectuelle.
- SOI 2901** Intégration des apprentissages 3 (A 1 js) 1 cr.
Activités d'intégration des savoirs liés aux expériences de santé étudiées au cours du trimestre. Introduction au portfolio ou poursuite. Examen synthèse du trimestre.
- SOI 2903** Exp. de santé en périnatalité (A 1 js) 3 cr.
dont 2 cr. de travaux pratiques - labo
Expériences de santé relatives à la grossesse, à l'accouchement et au post-partum. Physiologie, physiopathologie et dimension psychosociale. Soins infirmiers à la famille incluant les soins au nouveau-né. Concomitant(s) : SOI 2702.
- SOI 2911** Intégration des apprentissages 4 (E 1 js) 1 cr.
Activités d'intégration des savoirs liés aux expériences de santé étudiées au cours du trimestre. Poursuite du portfolio. Examen synthèse du trimestre. Préalable(s) : SOI 2901.
- SOI 3000** Le cancer : le prévenir et le soigner (E 1 js) 3 cr.
Étude du soin infirmier à la personne aux prises avec le cancer à partir de notions physio/psychosociales/spirituelles incluant la gestion de la douleur et des effets de la thérapie. Approche systémique, information, espoir et qualité de vie.
- SOI 3005** Soins et expériences de santé mentale (AH 1 js) 4 cr.
Étude d'expériences de santé relatives aux problèmes psychiatriques. Analyse de situations cliniques et identification d'approches spécifiques de soins auprès de personnes de tout âge, de familles et de groupes. Concomitant(s) : SOI 3006.
- SOI 3011** Recherche clinique: rôle de l'infirmière (E 1) 3 cr.
Introduction au rôle de l'infirmière-coordonnatrice d'études cliniques. Seront traités, entre autres : dossier patient, responsabilités légales, pharmacovigilance, effets secondaires, développement continu de la qualité.
- SOI 3012** Prévention des infections (AHE 1 js) 3 cr.
Soins infirmiers et principes reliés à la prévention des infections. Critères qui déterminent les infections nosocomiales et moyens de contrôle.
- SOI 3013A à C** Pratique réflexive (A 1 js) 1 cr.
Analyse de sa conception personnelle de la santé et du rôle de l'infirmière en regard de la santé. Pistes de développement professionnel à la lumière des recherches et des théories en sciences infirmières. Club de lectures.
- SOI 3023** Pratique réflexive (AH 1 js) 3 cr.
Analyse critique de sa pratique en fonction du développement des compétences nécessaires à l'exercice du rôle de clinicienne dans des milieux de soins critiques ou à l'urgence. Études de cas et simulation.
- SOI 3100** VIH : intégrer les soins à la vie (HE 1 js) 3 cr.
Étude du soin infirmier auprès de la personne aux prises avec le VIH à partir de notions physio/psychosociales/spirituelles, incluant les contextes de vie spécifiques et les proches. Approche interdisciplinaire, chronicité et fin de vie.
- SOI 3201** Bioéthique en soins infirmiers (AHE 1 js) 3 cr.
dont 1 cr. de travaux pratiques - labo
Fondements de l'éthique et de la bioéthique. Principales théories. Rapport droit/morale. Processus décisionnel. Dilemmes éthiques en pratique infirmière. Analyse de situations conflictuelles.
- SOI 3202** Psychosomatique et soins infirmiers (AHE 1 js) 3 cr.
Définitions de la psychosomatique. Principales écoles de pensée. Maladies dites psychosomatiques et approches thérapeutiques proposées.
- SOI 3207** Chronicité à tous les âges de la vie (AHE 1 js) 3 cr.
Définitions. Principaux facteurs. Perspectives socio-économiques liées à la chronicité. Mesures sociales et législatives. Répercussions biopsychosociales sur la personne de tout âge et sa famille.

- SOI 3208** Soins infirmiers en psychogériatrie (AHE 1) **3 cr.**
Aspect théorique de la confusion, de la sénilité et des démences réversibles et non réversibles. Aggressivité, régression, solitude, dépression, suicide chez la personne âgée. Réadaptation à la réalité.
- SOI 3209** Soins infirmiers aux mourants (AHE 1 js) **3 cr.**
Réflexions sur la mort à partir de données anthropologiques, historiques, socio-économiques, éthiques et religieuses, biologiques et psychologiques. Besoins multidimensionnels du mourant et de sa famille.
- SOI 3210** Soins infirmiers en réadaptation (AHE 1) **3 cr.**
Philosophie et principes de la réadaptation. Fonctionnement optimal des clients atteints d'une maladie chronique ou d'un handicap physique ou mental. Ressources multidisciplinaires. Concomitant(s) : SOI 3207.
- SOI 3211** Soins infirmiers aux stomisés (AHE 1) **3 cr.**
Dimensions biopsychosociales des clients stomisés, enfants et adultes. Caractéristiques des différentes stomies. Soins spécifiques. Enseignement au client et aux personnes significatives. Réadaptation. Concomitant(s) : SOI 3221.
- SOI 3212** Intervention auprès des stomisés (AHE 1) **3 cr.**
Stage supervisé auprès d'adultes et d'enfants dans différents milieux. Préalable(s) : SOI 3211. Concomitant(s) : SOI 3320.
- SOI 3213** Interaction infirmière-client (AHE 1 js) **3 cr.**
Éléments de la relation infirmière-client. Attitudes et habiletés de base. Analyse de l'interaction infirmière-client.
- SOI 3220** Intervention en situation de crise (AHE 1 js) **3 cr.**
Concepts de crise, types de crise, facteurs et processus de formation et de résolution d'une crise. Intervention spécifique de l'infirmière.
- SOI 3221** Modèles en soins infirmiers (AHE 1 js) **3 cr.**
Évolution du champ de connaissance propre à la discipline infirmière. Études de différents auteurs en soins infirmiers. Démarche clinique.
- SOI 3235** Intégration des compétences (urgence) (AHE 1 js) **3 cr.**
dont 2 cr. de travaux pratiques - labo
Intégration des notions théoriques et pratiques de soins d'urgence à l'aide de cas et développement du rôle professionnel. Préalable(s) : SOI 3231 et SOI 3232 et SOI 3233 et SOI 3234.
- SOI 3301** Soins infirmiers en psychiatrie 1 (AHE 1) **3 cr.**
Éléments de psychopathologie et concepts pertinents au nursing psychiatrique. Étude des modes d'intervention de l'infirmière face à diverses manifestations et comportements observés chez la clientèle. Préalable(s) : SOI 3213.
- SOI 3302** Soins infirmiers en psychiatrie 2 (AHE 1) **3 cr.**
Éléments de psychopathologie et concepts pertinents au nursing psychiatrique. Étude des modes d'intervention de l'infirmière face à diverses manifestations et comportements observés chez la clientèle. Préalable(s) : SOI 3301.
- SOI 3305** Sc. inf. : adaptation, réadaptation (AHE 1 js) **3 cr.**
Perspectives nouvelles dans la compréhension des mécanismes d'action du « coping » pour les personnes vivant avec une déficience permanente et des incapacités persistantes, vers la prévention du phénomène de handicap. Les étudiants admis dans un programme court sont exemptés des préalables. Préalable(s) : SOI 1004 et SOI 1006.
- SOI 3310** Soins infirmiers en neurologie (AHE 1 js) **3 cr.**
Dimensions biopsychosociales du client présentant des problèmes neurologiques d'origine vasculaire, tumorale, traumatique... nécessitant ou non une chirurgie. Démarches de soins. Concomitant(s) : SOI 3221.
- SOI 3311** Soins infirmiers en cardiologie 1 (AHE 1 js) **3 cr.**
Dimensions biopsychosociales du client présentant des problèmes de rythme, de conduction ou d'ordre vasculaire.
- SOI 3314** Soins infirmiers en pédopsychiatrie (AHE 1) **3 cr.**
Problèmes de comportement chez les enfants de différents âges. Intervention infirmière auprès de l'enfant et de sa famille.
- SOI 3315** Soins à long terme à la personne âgée (AHE 1) **3 cr.**
Institutionnalisation : sédentarité, privation sensorielle et affective, perte de contrôle sur l'environnement et d'autonomie personnelle. Vieillesse ou polypathologie. Organisation d'un milieu prothétique. Planification de soins.
- SOI 3316** Soins psychiatriques et groupe restreint (AHE 1) **3 cr.**
Compréhension et utilisation des phénomènes de groupe dans un but thérapeutique. Identification et utilisation des ressources personnelles et professionnelles de l'infirmière comme intervenante dans un groupe restreint. Concomitant(s) : SOI 3213.
- SOI 3317** Milieu thérapeutique en psychiatrie (AHE 1) **3 cr.**
Milieu thérapeutique : définition, caractéristiques, conditions d'organisation et de maintien en tenant compte de la spécificité de la clientèle. Phénomène de l'institutionnalisation. Engagement de l'infirmière dans le milieu thérapeutique. Concomitant(s) : SOI 3213.
- SOI 3318** Soins infirmiers en cardiologie 2 (AHE 1 js) **3 cr.**
Dimensions biopsychosociales des soins aux patients avec infarctus, insuffisance cardiaque ou autres cardiopathies. Conditions respiratoires associées. Démarches de soins. Préalable(s) : SOI 3311.
- SOI 3319** Soins en chirurgie cardiovasculaire (AHE 1) **3 cr.**
Dimensions biopsychosociales du client en périodes postopératoires immédiates, intermédiaires et éloignées. Démarches de soins. Préalable(s) : SOI 3311.
- SOI 3320** Projet d'intégration (AHE 1 js) **3 cr.**
Démarche individuelle, assistée par une personne-ressource, consistant à faire le point sur l'ensemble des apprentissages réalisés au cours du programme. Application clinique selon l'orientation choisie par l'étudiant.
- SOI 3322** Stage en soins infirmiers psychiatriques (AHE 1) **3 cr.**
Stage supervisé en milieu psychiatrique axé sur l'établissement d'une relation thérapeutique infirmière-client et sur l'analyse de ce processus. Ce stage a lieu à la fin du programme.
- SOI 3370** Gestion des soins infirmiers (AHE 1 js) **3 cr.**
Éléments d'administration et d'organisation. Applications au domaine des soins infirmiers, telles que mode de division du travail, système de classification des patients et évaluation de la qualité des soins.
- SOI 3374** Gestion de la qualité des soins (AH 1 j) **3 cr.**
Notions d'environnement de la qualité des soins infirmiers (QSI), ses concepts et ses méthodes. L'accent portera sur les facteurs qui influent sur la QSI, sur les concepts d'évaluation de la QSI et sur ses méthodes. Une partie du cours portera sur la planification stratégique en vue d'améliorer la qualité des soins infirmiers.
- SOI 3382** Pratique infirmière : aspects sociaux (AHE 1) **3 cr.**
Analyse de questions d'ordre professionnel, légal, politique, moral et socioculturel, reliées à la pratique de la profession et à la formation infirmière.
- SOI 3386** Introduction à la recherche (AHE 1 js) **3 cr.**
dont 1 cr. de travaux pratiques - labo
Formulation d'un problème de recherche en soins infirmiers. Étude des différentes étapes du processus de la recherche.
- SOI 3505** Projet d'intervention infirmière (H 1 j) **5 cr.**
Approfondissement de l'expérience de santé vécue par une clientèle au choix. Élaboration d'un projet d'intervention infirmière. Concomitant(s) : SOI 3716.
- SOI 3506** Projet d'intervention inf. (H 1 js) **6 cr.**
Approfondissement de l'expérience de santé vécue par une clientèle au choix. Élaboration d'un projet d'intervention infirmière. Concomitant(s) : SOI 3716 ou SOI 37161.
- SOI 35061** Projet d'intervention inf. 1 (H 1 js) **3 cr.**
Approfondissement de l'expérience de santé vécue par une clientèle au choix. Élaboration d'un projet d'intervention infirmière. Concomitant(s) : SOI 3716 ou SOI 37161.
- SOI 35062** Projet d'intervention inf. 2 (E 1 js) **3 cr.**
Approfondissement de l'expérience de santé vécue par une clientèle au choix. Élaboration d'un projet d'intervention infirmière. Préalable(s) : SOI 35061.
- SOI 3602** Expériences de transition dans les soins (H 1 js) **2 cr.**
dont 1.5 cr. de travaux pratiques - labo
Analyse d'expériences nécessitant un suivi systématique des soins. Continuité des soins entre les services, les divers professionnels, les proches ou aidants familiaux et les organisations. Maintien à jour et transmission de l'information.

- SOI 3603** Soins infirmiers de 1re ligne (AH 1 js) **3 cr.**
dont 2 cr. de travaux pratiques - labo
La première ligne du réseau de la santé et des services sociaux québécois. CLSC et groupes de médecine de famille. Suivi systématique de clientèle. Collaboration professionnelle. Émergence du rôle de l'infirmière.
- SOI 3606** Communauté et santé (AH 1 js) **6 cr.**
dont 3.5 cr. de travaux pratiques - labo
Santé publique et santé comm. Problématiques sanitaires et sociales. Notions d'épidémiologie et statistiques. Éducation à la santé. Télésanté. Prévention et éradication d'épidémies. Enseignement à des groupes. Environnements favorables à la santé. Concomitant(s) : SOI 3706.
- SOI 3613** Soins infirmiers et santé publique (AH 1 js) **3 cr.**
dont 2 cr. de travaux pratiques - labo
Approche populationnelle. Déterminants de la santé. Promotion de la santé et prévention primaire. Exemples d'approches en santé publique.
- SOI 3703** Pratique de soins - Soins de 1re ligne (AH 1 js) **3 cr.**
Stage supervisé de pratique infirmière dans un contexte de soins de première ligne ou réalisation d'un projet d'apprentissage relié aux soins de première ligne. Application des connaissances acquises lors du cours SOI3603. Préalable(s) : SOI 3603.
- SOI 3706** Pratique de soins - santé communautaire (AH 1 js) **6 cr.**
Stage en milieu communautaire avec des clientèles de tous âges. Collaboration interdisciplinaire. Participation à des programmes de santé publique. Stage évalué selon les mentions «succès» ou «échec». Concomitant(s) : SOI 3606.
- SOI 3713** Pratique de soins - Santé publique (AH 1 js) **3 cr.**
Stage supervisé de pratique infirmière dans un contexte de santé publique. Application des connaissances acquises lors du cours SOI3613. Contribution à un projet (nouveau ou en cours) visant la santé populationnelle. Préalable(s) : SOI 3613.
- SOI 3716** Prat. de soins/ client. spéc. (H 1 js) **6 cr.**
Stage de pratique infirmière auprès de personnes de tous âges vivant une expérience de santé spécifique et de leur famille. Plan thérapeutique et appréciation de la qualité des soins. Réalisation et évaluation du projet. Expérience de mentorat. Stage évalué selon les mentions «succès» ou «échec». Concomitant(s) : SOI 3505 ou SOI 3506 ou SOI 35061.
- SOI 37161** Prat. de soins/ client. spéc. 1 (H 1 js) **3 cr.**
Stage de pratique infirmière auprès de personnes de tous âges vivant une expérience de santé spécifique et de leur famille. Plan thérapeutique et appréciation de la qualité des soins. Réalisation et évaluation du projet. Expérience de mentorat. Préalable(s) : SOI 3506 ou SOI 35061. Concomitant(s) : SOI 3505 ou SOI 3506 ou SOI 35061.
- SOI 37162** Prat. de soins/ client. spéc. 2 (E 1 js) **3 cr.**
Stage de pratique infirmière auprès de personnes de tous âges vivant une expérience de santé spécifique et de leur famille. Plan thérapeutique et appréciation de la qualité des soins. Réalisation et évaluation du projet. Expérience de mentorat. Préalable(s) : SOI 37161.
- SOI 3802** Pratique en interdisciplinarité (A 1 js) **2 cr.**
dont 1.5 cr. de travaux pratiques - labo
Éléments clés d'une pratique infirmière en interdisciplinarité qui place la personne au centre des réflexions. Utilisation des résultats probants pour étayer sa contribution. Pratique de la créativité. Club de lecture.
- SOI 3803** Leadership et profession infirmière 1 (H 1 js) **3 cr.**
dont 2 cr. de travaux pratiques - labo
Appréciation de la qualité des soins dans divers modes de prestation en lien avec le plan thérapeutique. Équipe de soins, supervision, enseignement. Renouvellement des pratiques. Collaboration à la formation clinique de la relève. Préalable(s) : SOI 2802 ou SOI 2803.
- SOI 3812** Leadership et profession infirmière 2 (E 1 js) **2 cr.**
dont 1.5 cr. de travaux pratiques - labo
Dimension sociopolitique de la santé et des soins. Identité professionnelle. Développement de stratégies de mobilisation des ressources. Rayonnement de la profession. Présentation des portfolios. Concomitant(s) : SOI 3803.
- SOI 3821** Intégration des apprentissages (AH 1 js) **1 cr.**
Bilan des compétences développées au cours du programme «Pratique infirmière 2». Intégration des aspects théoriques et pratiques à travers des activités cliniques. Autoévaluation de sa démarche d'apprentissage.
- SOI 3901** Intégration des apprentissages 5 (A 1 js) **1 cr.**
Activités d'intégration des savoirs liés aux expériences de santé étudiées au cours du trimestre. Poursuite du portfolio. Examen synthèse du trimestre.
- SOI 3911** Intégration des apprentissages (AH 1 js) **1 cr.**
Bilan des compétences en matière d'évaluation et d'intervention. Intégration des aspects théoriques et pratiques à travers des activités cliniques. Autoévaluation de sa démarche d'apprentissage.
- SOI 4706** Practicum de recherche (H 1 js) **6 cr.**
Stage supervisé de recherche en sciences infirmières. Participation à un projet dirigé par un chercheur ou une équipe de recherche de la Faculté.
- SOI 6102** Recherche et pratique infirmière (A 1) **3 cr.**
Processus de recherche pour le développement des savoirs alimentant la pratique infirmière. Analyse et critique d'études; recherche documentaire. Pratiques infirmières «exemplaires» fondées sur des résultats probants.
- SOI 6177** Gestion de projets - nouvelles pratiques (H 1) **3 cr.**
Démarche de gestion de projets (conception, implantation, évaluation). Compétences liées à la collaboration, incluant communication stratégique, et à l'exercice d'un leadership pour un renouvellement des pratiques infirmières.